

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

MÉTÉO

16° : ALGER

26° : TAMANRASSET

p. 2

Vendredi 22 - Samedi 23 Novembre 2013 - 18/19 Mouharram 1435 - N° 434 - Deuxième année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€

www.dknews-dz.com

Les news

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

SELLAL EN VISITE DE TRAVAIL À CHLEF

2 mots-clés : Réconciliation et développement



Le Premier ministre aujourd'hui à Relizane

Page 4

SELON UNE HAUTE RESPONSABLE AU PENTAGONE (USA)

L'Algérie, "pilier"

de la lutte antiterroriste en Afrique du Nord



L'ANP en première ligne

Une haute responsable du Pentagone a déclaré, jeudi, devant le Congrès américain que l'Algérie constituait le «pilier» du dispositif de lutte contre le terrorisme en Afrique du Nord, ajoutant que l'Armée algérienne assure avec succès la protection des frontières sud pour empêcher des incursions terroristes. «De par sa situation géographique stratégique au Maghreb et sa longue histoire de lutte contre le

terrorisme et l'extrémisme violent sur son territoire, l'Algérie constitue un pilier pour, non seulement, lutter contre Aqmi et ses groupes affiliés mais aussi pour ramener la stabilité dans la région», a affirmé Mme Amanda Dory, la secrétaire-adjointe chargée des Affaires africaines auprès du département américain de la Défense. [Page 7](#)

JUSTICE

LUTTE CONTRE LA BUREAUCRATIE

Du nouveau pour l'état civil et la détention préventive

Page 4

FORMATION PROFESSIONNELLE

Bedoui introduit le contrat de performance

Page 6

HABITAT

Le représentant du FMI salue la dynamique du secteur de l'habitat en Algérie

Page 7

SCIENCE et VIE

ARRÊT CARDIAQUE

Quels sont les signes avant-coureurs ?

Pages 12-13

PARTIS

FLN

SESSION DU CC DU 29 AOÛT

Le Conseil d'Etat confirme la décision du tribunal administratif

FOOTBALL

12^e JOURNÉE DE LA LIGUE 1
L'ES Sétif et la JS Kabylie en alerte !

RÉSULTAT DU MATCH AVANCÉ : USMA 2 - CRB 0

Page 3

JUSTICE

ALGER
16 ans de prison pour homicide

Page 10


Régions Nord : 16° à Alger
Chute de neige à 800 m

Temps froid et instable avec averses de pluies parfois orageuses localement plus fréquentes vers l'intérieur Ouest et les régions côtières Centre et Est. Des chutes de neige sur les Aurès et les reliefs intérieurs Est dépassant 800 mètres d'altitude en fin de journée et soirée. Les vents seront d'Ouest à Nord-Ouest (40/60 km/h) près des côtes notamment Centre et Est.

La mer sera forte.

Régions Sud : 26° à Tamanrasset

- Temps voilé à nuageux sur le Nord Sahara et les Oasis avec faibles pluies locales.

Ailleurs temps dégagé à partiellement voilé. Les vents seront variables et modérés (20/40 km/h).

Alger	max	14°	min	08°
Oran	max	17°	min	04°
Annaba	max	15°	min	06°
Béjaïa	max	16°	min	07°
Tamanrasset	max	25°	min	09°

PARLEMENT
Le Conseil de la nation reprend ses travaux lundi


Le Conseil de la nation reprendra lundi ses travaux pour la présentation et le débat du projet de loi de finances 2014, a indiqué jeudi un communiqué du Conseil.

QUI DIT MIEUX
La colline de Benhamza (Béjaïa) aux couleurs nationales


Les centaines de milliers de drapeaux arborés au cours de la joute sportive qui a opposé l'Algérie et le Burkina Faso ont une suite : Des patissiers ont proposé de délicieux gâteaux aux couleurs nationales. Des villageois de Benhamza, une commune de Béjaïa, ont fait plus fort : ils ont peint leur colline en vert, rouge et blanc !

RND
Ben Saleh présidera ce matin une réunion des cadres du parti

Le secrétaire général, par intérim, du Rassemblement national démocratique (RND), et membre du comité technique chargé de la préparation du conseil national du parti M. Abdelkader Ben Saleh, présidera ce matin à 9h au siège du parti à Ben Aknoun, une réunion des cadres et des militants du parti.

MAÎTRE FAROUK KSSENTINI INVITÉ CE MATIN À 10H30 DU FORUM DE DK NEWS
Conférence sur : «Droits de l'homme en Algérie, perspectives et réalité»

Maître Farouk Ksentini, président de la Commission nationale consultative de protection des droits de l'homme (CNCPDH) sera l'invité du Forum de DK News pour une conférence-débat ce matin à 10h30, ayant un thème d'actualité : «Droits de l'homme en Algérie, perspectives et réalité».

La rencontre aura lieu au Centre de presse de notre publication, sis 3 rue du Djurdjura, Ben Aknoun Alger.


No comment
**25 NOVEMBRE,
JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA VIOLENCE FAITE AUX FEMMES**

LES 24 ET 25 NOVEMBRE À DJENANE EL MITHAK
Interpol et la Fifa au séminaire régional de la DGSN sur l'intégrité dans le sport


Sous la présidence du général-major Directeur général de la Sécurité nationale, la DGSN organise en collaboration avec l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol) et la Fédération internationale de football (FIFA) les 24 et 25 novembre 2013, à la résidence de Djenane El Mithak, un séminaire régional portant sur l'intégrité dans le sport.

**CE MATIN À BÉLOUÏZDAD
Conférence de presse de l'UGCAA**

L'Union générale des commerçants et artisans algériens (UGCAA) tiendra ce matin à 10h30, en son siège, (18, rue Mohamed Boudoum, Belouizdad, Alger), une conférence de presse qui portera sur «Les intempéries et les prix des produits alimentaires».

**IL S'OUVRE AUJOURD'HUI À LA SAFEX
Salon international des Travaux publics (SITP)**

Le ministre des Travaux publics M. Farouk Chiali, procédera ce matin à 10h au Palais des expositions (Safex), à l'inauguration officielle du 11^e Salon international des travaux publics (SITP).

LE PREMIER MINISTRE L'A ANNONcé DEVANT LE PARLEMENT La prime de cadre élargie aux professeurs certifiés dans le sud de Djelfa

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé jeudi à Alger que deux décrets exécutifs promulgués en juin 2013 prenaient en charge la question relative à la prime de cadre consacrée aux professeurs certifiés dans les communes du sud de Djelfa.

En réponse à la question d'un député de l'Assemblée populaire nationale (APN) lue par le ministre des Relations avec le Parlement, Mahmoud Khedri, concernant «le gel» de cette prime, M. Sellal a indiqué que cette préoccupation a été prise en charge à travers la promulgation de deux décrets exécutifs.

Il s'agit du décret exécutif n°13-211 du 9 juin 2013 modifiant et complétant le décret 95-300 régularisant la situation des personnels du secteur de l'Education dans les communes du sud de la wilaya de Djelfa avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2010», a-t-il précisé.

«Le deuxième décret exécutif porte le n°13-212 du 9 juin 2013 modifiant et complétant le décret 95-330 régularisant la situation des personnels du secteur de l'Education dans les communes de l'est de Djelfa avec effet rétroactif à compter du 1^{er} janvier 2012», a-t-il ajouté.

M. Sellal a rappelé dans ce cadre que «les professeurs certifiés classés dans la catégorie 14/5 ont été reclasés conformément aux dispositions du décret exécutif n°90-49 du 6 février 1990, amendé et complété, portant statut particulier des personnels du secteur de l'Education dans la catégorie 12, comme professeurs principaux de l'enseignement primaire et professeurs de l'enseignement moyen conformément aux dispositions du décret exé-



cutif n°08/315 du 11 octobre 2008 amendé et complété portant statut particulier des fonctionnaires relevant du secteur de l'Education.

«Les services de la direction de l'Education de la wilaya de Djelfa ont attribué cet avantage (prime de cadre) aux professeurs certifiés travaillant dans les communes du sud de la wilaya près de trois années consécutives sans interruption, soit du 1^{er} janvier 2003 jusqu'à la date de son gel le 31 juillet 2006, cette mesure étant contraire aux conditions juridiques», a précisé M. Sellal, expliquant que «le poste de professeur certifié ne correspond pas au poste d'administrateur dans la catégorie 15/1, selon l'ancien statut, et la catégorie 12, selon le nouveau». Il a ajouté dans ce sens que «l'accès au poste de professeur certifié est soumis à un concours sur la base du diplôme conformément à l'ancien décret suscité alors

que l'accès au poste d'administrateur est soumis à un concours de sélection».

Le Premier ministre a estimé que cette mesure était contraire aux dispositions juridiques du décret exécutif n°95-300 du 4 octobre 1995 fixant les avantages particuliers attribués aux personnels qualifiés de l'Etat exercant dans des établissements classés situés dans certaines communes modifiée et complétée par le décret exécutif 03-196 du 03 mai 2009 a défini les catégories bénéficiant de cet avantage dans les secteurs de l'Education nationale, la santé et l'enseignement supérieur, a-t-il encore expliqué.

Quant aux communes concernées dans la wilaya de Djelfa, M. Sellal a souligné que «certaines sont classées dans la zone 3. Il s'agit de Djelfa, Bouirat El-Ahdab, Ain Faqua, Hed Essahari, Khmis, Hassi Feddouli, Sidi Laâdjali, Milîha, Sidi Baizid, Dar Chouyukh, Benhar, Birine, Guernini, Aïn Ouesara, Zaâfran, Hassi El Ach, Ain Maâbad et Hassi Bahbah».

M. Sellal a enfin souligné qu'à la lumière de ce qui a été évoqué «il apparaît clairement que cette situation était conforme aux dispositions du règlement alors en vigueur notamment les décrets n°95-300 et 95-330» ayant la promulgation des récents décrets exécutifs qui la prennent en charge.

PROJETS AGRICOLES DANS LE SUD M. Nouri : «Négociations en cours avec des investisseurs étrangers»

Le ministre de l'agriculture et du développement rural Abdelwahab Nouri a indiqué jeudi à Chlef que des négociations étaient en cours avec de nombreux investisseurs étrangers pour réaliser des projets agricoles «prometteurs» dans les régions du sud du pays «qui seront concrétisés prochainement».

Le ministère de l'agriculture mène des négociations avec des investisseurs étrangers qui ont proposé des projets sur la production agricole et agroalimentaire

dont l'élevage bovin et la production de lait, a déclaré M. Nouri à l'APS en marge de la visite de travail et d'inspection du premier ministre Abdelmalek Sellal dans la wilaya de Chlef.

«Les projets émanant d'investisseurs finlandais et britanniques seront concrétisés à El Golea, wilaya de Ghardaïa», a-t-il ajouté. Les projets agricoles en partenariat avec les étrangers «sont obligatoirement soumis à la règle 51/49», a-t-il dit, précisant que «l'accent sera mis sur

la priorité des habitants du grand sud notamment les jeunes en matière d'emploi». Dans le même contexte, le ministre a déclaré que son département examine actuellement un nombre «considérable» de projets destinés à la région du sud du pays émanant d'investisseurs nationaux.

Pour M. Nouri, l'avenir de l'agriculture en Algérie se situe dans le sud au regard des terres «vastes et fertiles» et de la disponibilité des nappes phréatiques.

cement d'Abdelaziz Belkhadem, objet d'un retrait de confiance fin janvier 2013. Depuis l'éviction de M. Belkhadem, M. Belayat a été chargé de gérer les affaires du parti, étant le membre le plus âgé du bureau conformément à l'article 9 du règlement intérieur.

Contacté par l'APS, M. Belayat a affirmé que les personnes ayant introduit l'action en justice «ont été informées de la décision du Conseil d'Etat et se sont réunies pour examiner la situation et décider des démarches à suivre». Il a également indiqué que, pour lui et son groupe, «l'affaire n'est pas encore close du point de vue juridique et judiciaire». Les décisions du Conseil d'Etat sont définitives.

GHOUL:
Propositions de baisse des prix des billets d'avion pour les membres de la communauté algérienne à l'étranger



Le ministre des Transports, Amar Ghoul, a indiqué jeudi à Chlef que le gouvernement examinait des propositions relatives à la baisse des prix des billets d'avion au profit des membres de la communauté algérienne à l'étranger, notamment ceux établis dans des capitales éloignées.

«Des propositions sont à l'examen en coordination entre le ministère des Affaires étrangères et le ministère des Transports en vue de baisser les prix des billets d'avion au profit des membres de la communauté algérienne établis dans les pays et les capitales éloignées», a précisé M. Ghoul dans une déclaration à l'APS en marge de la visite de travail qu'il effectue le Premier ministre, Abdelmalek

Sellal, dans la wilaya de Chlef. Ces mesures visent à «rapprocher» les membres de la communauté algérienne établis à l'étranger de leur mère patrie, notamment la 4^e génération d'émigrés algériens, a ajouté M. Ghoul.

Développer de nouvelles lignes internationales

Le ministre a également fait savoir que son département «examine la possibilité d'augmenter le nombre de lignes internationales et d'en ouvrir de nouvelles pour Air Algérie qui va acquérir 16 nouveaux appareils».

M. Ghoul, par ailleurs, indique que le problème des travailleurs de l'établissement de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa) avait été réglé mercredi lors d'une rencontre entre la direction de l'établissement, les travailleurs et des représentants de l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta).

«L'Etusa est une entreprise économique. Par conséquent, la masse salariale ne doit pas être élevée par rapport aux recettes de l'entreprise, laquelle a bénéficié du soutien de l'Etat», a souligné le ministre.

«Oui à toutes les revendications raisonnables des travailleurs mais non aux revendications qui mènent à la faillite», a-t-il soutenu.

FLN: SESSION DU CC DU 29 AOÛT Le Conseil d'Etat confirme la décision du tribunal administratif

Le Conseil d'Etat a confirmé, jeudi, la décision du tribunal administratif d'Alger du 29 août 2013 portant délivrance d'une autorisation pour la tenue, le même jour, d'une réunion du Comité central (CC) du parti du Front de libération nationale (FLN), a-t-on appris auprès de sources proches du Conseil d'Etat et du parti.

Le Conseil d'Etat a tranché cette question lors d'une séance présidée par le président de la cinquième chambre chargée du contentieux au sein des partis et du référé, lequel a décidé de confirmer la décision du tribunal administratif qui avait déclaré irrecevable l'action introduite par le groupe de Salah Goudjil pour non-fondement.

Concernant cette affaire, le tribunal administratif

avait déclaré "l'appel du jugement recevable en la forme" et rejeté "toute mise en cause du ministre de l'Intérieur dans ce différend", a appris l'APS auprès de sources proches du Conseil d'Etat. Au fond, les mêmes sources ont affirmé la confirmation de la décision, dont appel, prononcé par le tribunal administratif d'Alger, mais "pour des raisons autres que celles invoquées par la juridiction de première instance". Des membres du CC soutenus par l'ex-coordonnateur du parti, Abderrahmane Belayat, avaient introduit une action en justice pour l'annulation de l'autorisation accordée par la wilaya d'Alger pour la tenue du CC du 29 août 2013, durant laquelle Amar Saâdani avait été plébiscité secrétaire général du parti en rempla-

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE M. ABDELAZIZ BOUTEFLIKA

DÉVELOPPEMENT,
STABILITÉ, UNITÉ...

Une ère nouvelle

Les dernières scènes de joie et de liesse qu'a laissé transparaître le peuple algérien à la faveur de la qualification de l'équipe nationale de football en Coupe du monde 2014, ont démontré le haut degré de patriotisme d'une peuple qui a toujours su relever les défis. Un peuple plus que jamais attaché à son pays, à son unité et à sa stabilité. Un peuple qui a fait face à toutes les menaces et qui a refusé toutes les marchandages et qui a déjoué toutes les manœuvres et toutes les conspirations ayant visé notre pays.

Il aura, en définitive, administré une véritable leçon de patriotism à tous les détracteurs qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs.

Aujourd'hui, tout le monde s'accorde à dire que ce peuple ne se laissera jamais faire lorsqu'il s'agit de défendre la patrie, car il est convaincu, plus que jamais, que l'unité nationale et la stabilité du pays sont sacrées.

Dans ce sens, le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a été catégorique en affirmant lors de sa visite de travail à Chlef jeudi passé, que les Algériens ont définitivement tourné la page de la douleur et œuvrent désormais à préserver la stabilité du pays et de ses institutions.

M. Sellal, tout en se félicitant de la stabilité qui règne aujourd'hui en Algérie, a indiqué que cela a été possible « grâce au génie du peuple qui a laissé émerger de ses entrailles des hommes et des femmes fidèles et loyaux qui ont résisté face à l'obscurantisme, des héros au sein des services de sécurité qui ont consenti l'ultime sacrifice pour la pérennité de l'Etat et un grand homme en la personne du président Abdelaziz Bouteflika ».

À ce propos, il a souligné que le chef de l'Etat a réussi, à travers la politique de la réconciliation nationale, à convaincre les Algériens des vertus du pardon et de la coexistence et à travailler entre eux pour bâtrir ensemble l'avenir de leurs enfants en étant, en même temps, fiers de l'histoire antique de leur nation ».

Pour le Premier ministre, « le temps est venu aujourd'hui d'aller, tous ensemble, avec la même détermination, vers la concrétisation de la renaissance économique de l'Algérie afin de porter notre pays au rang des nations modernes et prospères ».

Il faut admettre, à cet égard, que c'est grâce aux réalisations concrétisées sous l'égide du président Bouteflika que l'Algérie va bien et que le pays est encore debout.

Au moment où les pays du voisinage vivent dans l'instabilité, d'autres pays arabes sont à feu et à sang et certains risquent le démembrément, l'Algérie a recouvré sa stabilité grâce aux bienfaits et aux résultats de la politique de réconciliation nationale.

L'Algérie qui a initié de profondes réformes politiques, sous l'impulsion du président de la République, est décidée à poursuivre ce processus irréversible et de le mener à terme.

Les acquis indéniables de la politique de réconciliation nationale menée par le président Bouteflika, ont permis à l'Algérie de retrouver sa stabilité, de relancer son économie nationale et de reconquérir sa place sur la scène internationale.

Les résultats de cette politique sont aujourd'hui palpables et les réformes, conduites sincèrement, sont en passe de parvenir à leur ultime phase, avec l'objectif de conforter et d'asseoir définitivement la démocratie et le pluralisme dans le pays.

Grâce à la solidité de ses institutions, le peuple algérien est capable de déterminer son avenir et d'être maître de son destin lors de l'élection présidentielle prévue en 2014.

Walid. B

Entre le Dahra et L'Ouarsenis, l'histoire retiendra cette visite quasi très particulière du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, dans la wilaya de Chlef. Une visite particulière, car elle intervient à un moment particulier pour les habitants de cette région, baignée par la mer et arrosée par les cours d'eau et les affluents du Chélif.

Boualem Branki

C'est ainsi que le Premier ministre a tenu à marquer cette visite comme annonciatrice de progrès social et de développement local pour une wilaya dont beaucoup de régions restent jusqu'à aujourd'hui encore enclavées. Pour ne citer que le flanc nord de la wilaya, entre Ténès et Dechrista, sur un littoral certes enchanteur et plein de potentialités pour le tourisme de niche ou populaire, il y a toute la dimension du développement local et les bienfaits de la modernité à réintroduire pour faire définitivement gommer les affres du terrorisme, qui avait durement frappé cette région. De Mainas à El Marsa, de Ténès à Achacha, le Premier ministre a en effet mesuré tous les efforts qu'il faut déployer pour désenclaver cette région, riches en potentialités économiques, avec une agriculture pérenne, et la pêche qui constituent les principaux atouts de cette région du littoral de la wilaya de Chlef. Au chef-lieu de cette wilaya, qui a tant donné pour la Révolution de Novembre, dont Hassiba BenBouali, le Premier ministre a conforté ses interlocuteurs sur la volonté de l'Etat et particulièrement celle du président Bouteflika, de mener à bon port le programme de développement quinquennal. Une visite d'ailleurs qui lui aura permis de

● ENTRE LE DAHRA ET L'OUARSENIS, L'histoire retiendra ...



faire le point avec les différents responsables locaux sur les grandes perspectives du développement local, l'amélioration des voies de communication, le développement du secteur de la pêche et comment rendre l'agriculture locale plus orientée vers l'exportation en développant les produits locaux, donner un sens à l'urbanisme dans une wilaya où les projets d'habitats fleurissent comme des champignons, et, surtout, faire redémarrer le secteur industriel, avec comme locomotive la grande usine de production de ciment de Oued Sly, à quelques km du chef-lieu de wilaya. A Chlef, M. Sellal a par ailleurs rencontré la société civile, un moment devenu im-

portant très prisé par le Premier ministre, puisque la rencontre des notables, responsables et représentants de la société civile locale est un baromètre qui ne trompe pas sur les attentes citoyennes et leurs doléances. Mais également un pont ouvert et permanent entre les autorités nationales et le peuple, ses représentants, comme ceux des associations locales qui militent dans différents domaines mais qui se terminent tous sur les grands sillons du développement local, la croissance économique, la fin des clivages sociaux et, par dessus tout, l'élimination des restes de la marginalisation sociale et l'intégration de tous les enfants de ce pays dans une grande dynamique sociale. La visite du Premier ministre à Chlef a ceci de particulier qu'elle aura levé le voile sur les souffrances des gens de cette région, autant sur le plan du développement local que des effets du terrorisme. Durant la première décennie de ce siècle, les Algériennes et les Algériens ont définitivement tourné la page de la douleur et des larmes, tout en préservant la stabilité du pays et ses institutions». Il ajoute, en rappelant la situation qui prévalait dans cette région dans les années 1990 : «les souffrances des braves habitants de Chlef qui ont enduré les affres du terrorisme et du lourd tribut qu'ils ont payé aux prix du sang, des larmes et de la peur pour défendre leur patrie», M. Sellal s'est félicité que «la stabilité et la joie de vivre règnent sur cette terre d'Algérie». Cela a été possible grâce au génie du peuple qui a laissé émerger de ses entrailles des hommes et des femmes fidèles et loyaux qui ont résisté face à l'obscurantisme, des héros au sein des services de sécurité qui ont consenti l'ultime sacrifice pour la pérennité de l'Etat et un grand homme en la personne du président Abdelaziz Bouteflika», a-t-il affirmé. Aujourd'hui, et M. Sellal l'a affirmé à la société civile, l'Algérie jouit de la sécurité, la paix sociale et la concorde nationale. Autant de bienfaits qui appellent à davantage d'efforts et de cohésion entre les Algériens pour mener à bon port le programme quinquennal 2010-2014, et entamer au plus vite un nouveau et ambitieux plan national de développement économique et social.

Les Algériens ont "définitivement" tourné la page de la douleur et préservé la stabilité du pays

Le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a affirmé jeudi à Chlef que les Algériennes et les Algériens avaient "définitivement" tourné la page de la douleur et des larmes, tout en préservant la stabilité du pays et ses institutions.

"Durant la première décennie de ce siècle, les Algériennes et les Algériens ont définitivement tourné la page de la douleur et des larmes, tout en préservant la stabilité du pays et ses institutions", a-t-il affirmé. En ce sens, il a souligné que "le chef de l'Etat a réussi, à travers la politique de la réconciliation nationale, à convaincre les Algériens des vertus du pardon et de la coexistence et à travailler entre eux pour bâtrir ensemble l'avenir de leurs enfants en étant, en même temps, fiers de l'histoire antique de leur nation".

M. Sellal a également indiqué que "le temps est venu aujourd'hui d'aller, tous ensemble avec la même détermination, vers la concrétisation de la renaissance économique de l'Algérie afin de porter notre pays au rang des nations modernes et prospères".

Un programme exceptionnel au profit de la wilaya pour éradiquer de façon définitive les chalets et l'habitat précaire

Après avoir rappelé les nombreuses épreuves vécues par Chlef du fait des catastrophes naturelles, M. Sellal a annoncé qu'il a été décidé un programme exceptionnel au profit de la wilaya

pour éradiquer de façon définitive les chalets et l'habitat précaire.

T'affirme solennellement devant vous aux autorités locales que ce programme est un engagement irrévocable des plus hautes autorités du pays et qu'il ne sera admis, pour sa concrétisation, aucune excuse ni aucun retard ou atermoiement. Tout ce que nous avons activé et facilité toutes les procédures administratives concernant ces projets". Le Premier ministre a souligné à cet effet que "l'ambition" du gouvernement est de changer le visage urbain de la ville et ses autres circonscriptions et d'en faire un véritable pôle de développement dans la région du Dahra et de l'Ouarsenis".

"Nous déployerons, pour atteindre cet objectif, tous les efforts possibles dans les domaines de l'habitat urbain et rural, des infrastructures en matière d'amélioration des conditions de vie des citoyens ainsi que dans les services publics qui leur sont destinés", a-t-il ajouté.

Il a ainsi estimé que "cela est pour nous le sens véritable de la justice sociale", ajoutant qu'"il n'y a nul autre choix pour l'Algérie que le développement de son agriculture".

Il a indiqué à cet égard que la wilaya de Chlef occupe la 12^e place au niveau national actuellement en matière de production agricole, soulignant que l'objectif consiste à la booster pour qu'elle soit parmi les quatre premières wilayas du pays. "Notre ambition est de faire de la wilaya de Chlef un modèle de concrétisation de la politique de l'Etat dans le domaine agricole et du développement rural", a-t-il ajouté.

"Le temps est venu aujourd'hui pour aller, tous ensemble avec la même détermination, vers la concrétisation de la renaissance économique de l'Algérie afin de porter notre pays au rang des nations modernes et prospères", a encore souligné M. Sellal.

Par ailleurs, le Premier ministre a renouvelé ses "remerciements" à l'équipe nationale de football pour son exploit sportif et pour avoir semé la joie et le bonheur dans le cœur de millions d'Algériens, a-t-il dit. "Je ne vous cache pas que ce qu'il y a de plus savoureux dans cette qualification, c'est qu'elle se réalise pour la quatrième fois", a conclu M. Sellal.

L'enveloppe du programme complémentaire de la wilaya de Chlef portée à plus de 30 milliards de dinars

Le

programme complémentaire d'un montant de 27,865 milliards de dinars, octroyé initialement à la wilaya de Chlef, a été revu à la hausse pour atteindre 30,8 milliards DA, a annoncé le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, au cours d'une rencontre élargie à la société civile, qu'il a présidée jeudi soir.

Cette hausse a été décidée pour financer la construction d'un complexe Mère-enfant, pour renforcer la prise en charge de la protection de ces deux franges de la société, a souligné M. Sellal.

APS

VIBRANT HOMMAGE AU PRÉSIDENT BOUTEFLIKA

Le message adressé aux Algériens par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, à partir de Chlef, une wilaya qui avait souffert terriblement du terrorisme, est on ne peut plus clair et porteur de beaucoup d'espoirs.

Kamel Chérif

Il a choisi cette wilaya pour signifier que les douleurs des Algériens sont panées, les larmes asséchées et la joie de vivre a repris le dessus. Le développement que connaît cette wilaya et le lancement de plusieurs projets d'investissement ainsi que la relance que connaît l'agriculture, vocation première de Chlef, dénotent de la victoire de l'Algérie sur le terrorisme.

Le Premier ministre a indiqué à l'adresse de ceux qui veulent semer la confusion et le chagrin en Algérie, que le pays a désormais tourné la page et est sorti grandi des affres du terrorisme. Ses institutions ont été préservées grâce à des hommes ! Il s'agit du génie du peuple algérien, du courage et du sacrifice des services de sécurité ainsi que d'un grand homme, en la personne du président de la République, Abdelaziz Bouteflika,

L'artisan de la réconciliation nationale



pour reprendre l'expression du Premier ministre.

Les larmes des Algériens et Algériennes ont pu être essuyées et la joie de vivre retrouvée à la faveur de la paix et de la stabilité retrouvées en Algérie. La Charte pour la paix et la réconciliation nationale, approuvée par référendum en 2005, a consacré la paix en Algérie, après une décennie de feu et de sang. Il s'agit d'une des

grandioses œuvres du chef de l'Etat qui a su vaincre le terrorisme grâce à une clairvoyance et une lucidité que l'histoire contemporaine de l'Algérie retiendra. Sellal n'a pas manqué de se féliciter du regain d'activité et de la vie à Chlef qui reste un symbole en matière de souffrance, mais aussi de résistance à un terrorisme qui avait menacé les fondements de l'Etat durant les années 1990. La wilaya de Chlef en 2013 reflète aussi l'image d'une Algérie qui tire sa force de sa stabilité et de la pérennité de ses institutions.

Mieux encore, le Premier ministre s'enorgueillit d'annoncer les nombreux projets d'investissement lancés à Chlef, exhortant entre autres les agriculteurs de la région du Dahra et Ouarsenis à booster leur wilaya pour se hisser parmi les quatre premières wilayas au niveau national en matière de production agricole. C'est dire l'importance qu'accorde le gouvernement au développement local.

TAJ

Ghoul : «La cohésion sociale et l'unité nationale sont des acquis que le peuple algérien se doit de préserver»

Le président du parti Tadjamou Amal jazaïr (TAJ), M. Amar Ghoul , a affirmé, hier à Aït Yahia Moussa (Tizi-Ouzou) que «la cohésion sociale et l'unité nationale constituent de grands acquis que le peuple algérien se doit de préserver, pour consolider l'œuvre d'éducation d'une nation pérenne».

«Par fidélité à la Révolution de novembre 1954, nous devons préserver ce que nous avons de plus cher car nous l'avons payé avec de lourds sacrifices pour édifier un Etat tirant sa force de la cohésion sociale et de l'unité nationale», a déclaré M. Ghoul au musée de Krim Belkacem, sis à Tizra Aïssa, village natal de ce héros de la Révolution, dans la commune d'Aït Yahia Moussa, daïra de Draa El Mizan, au titre d'une visite qu'il a effectuée en ce haut lieu de l'histoire, dans le cadre des festi-

tivités célébrant le 1^{er} Novembre 1954.

S'adressant à une assistance composée essentiellement de représentants du mouvement associatif et de moudjahidine, massés dans la cour de la maison natale de Krim Belkacem, érigée en musée de l'histoire depuis 1999, le président de TAJ a insisté sur la nécessité d'un «ressourcement constant aux valeurs de novembre» pour la construction d'une Algérie forte et solidaire respectueuse de sa diversité, vecteur de richesse et de complémentarité dans l'action au service de l'intérêt supérieur de la nation.

Interrogé lors d'un point de presse sur «l'attitude» qui compte adopter son parti par rapport à l'élection présidentielle prochaine, M. Ghoul s'est contenté d'une réponse laconique signifiant que

«cette échéance est une étape importante dans la vie de la société algérienne, et comme telle nous devons en faire un événement positif, une fête nationale bannissant toute exclusion, pour peu qu'on accepte de servir honnêtement la patrie».

Durant cette visite, M Ghoul et la délégation qui l'accompagnait se sont recueillis à la mémoire des martyrs, à la stèle commémorant la bataille héroïque du 6 janvier 1959, livrée, à Aït Yahia Moussa, par l'Armée de libération nationale à la soldatesque coloniale, durant laquelle tombèrent au champ d'honneur 358 chouhada. Non loin de là, ce responsable politique s'est rendu au village Tizra Aïssa, village natal de Krim Belkacem, où il a été reçu par Arezki Krim, frère du signataire des accords d'Evian.

silencieux depuis la dernière rencontre de Mostaganem qui a eu lieu après l'aid El Fitr.

Le secrétaire général, Amara Benyounès, a semblé-t-il, saisi le danger d'une absence prolongée dans les médias. Aussi, a-t-il convoqué une réunion des secrétaires fédéraux et du bureau na-

tional, hier, à Staouéli-hôtel des Abbassides.

Il est probable que le soutien à la candidature

du président Bouteflika à un nouveau mandat soit

le point d'orgue de cette réunion. Rappelons que

cela fut une constante du MPA de soutenir cette éventualité.

OL

LE MPA tient conseil à Staouéli

Le parti d'Amara Benyounès a été relativement discret ces derniers temps. On l'explique par la concentration du ministre de l'Industrie sur l'application des résolutions de la Tripartite du 10 octobre qui avait fait de la relance industrielle, du soutien à la production nationale le fer de lance de

la reprise économique et de la création d'emplois productifs.

Ce qui a mis en veilleuse les activités du parti pendant que tous les autres occupaient le terrain et la scène politique en se positionnant par rapport aux échéances électorales de 2014.

Le MPA est donc bien

silencieux depuis la dernière rencontre de Mostaganem qui a eu lieu après l'aid El Fitr.

Le secrétaire général, Amara Benyounès, a semblé-t-il, saisi le danger d'une absence prolongée dans les médias. Aussi, a-t-il convoqué une réunion des secrétaires fédéraux et du bureau na-

LOUISA HANOUNE :

La défense de la souveraineté et l'intégrité de l'Algérie sont la «préoccupation majeure» du PT

La défense de la nation, de la souveraineté et l'intégrité de l'Algérie, restent la «ligne de démarcation» et la «préoccupation majeure» pour le parti des travailleurs (PT), a indiqué hier à Alger sa secrétaire générale, Louisa Hanoune, à l'ouverture du 7^e congrès du parti.

Dans son allocution prononcée face aux quelque 1.200 délégués nationaux et autres personnalités invités à l'ouverture du congrès qui se tient sous le slogan «Un congrès résistant et facteur d'ordre», M^{me} Hanoune a souligné que les participants discuteront des initiatives nationales et internationales pour renforcer la résistance aux menaces et développer une mobilisation en défense. Suite aux développements récents qui ont plongé, selon elle, le monde arabe dans l'«instabilité» et l'«horreur», sous le mouvement baptisé «printemps arabe», l'oratrice a rappelé que le PT a «toujours fait la distinction entre les soulèvements révolutionnaires, les aspirations des peuples et les plans impérialistes visant à démembrer les nations». Dans le même sillage, elle a considéré la position de l'Algérie sur ces questions en s'opposant aux interventions militaires étrangères, aux ingérences et en prônant des solutions politiques nationales, «conformément aux traditions du peuple algérien et à sa lutte pour l'indépendance nationale».

Sur le plan national, le congrès «enregistra» les conquêtes et les avancées dans le règlement partiel des problèmes, mais aussi les problèmes qui continuent d'accabler les couches vulnérables», a-t-elle dit, citant comme exemple, «l'absence de planification, la corruption, la précarité sociale et la flambée des prix des produits de grande consommation». Jugeant cette situation «contradictoire», M^{me} Hanoune a, toutefois, exprimé la fierté du PT d'être «le



seul parti qui par son combat à l'Assemblée populaire nationale et dans les campagnes politiques massives à aider à ce que plus de 100 mesures positives socioéconomiques soient inscrites par le gouvernement dans les LFC de 2009 et 2010». Elle a, par ailleurs, exprimé l'opposition du parti à la décision d'ouvrir le capital des 150 fermes agricoles pilotes publiques au capital privé qu'il soit local ou étranger, estimant que cette décision était «contradictoire» avec la loi agricole de 2010 et «ouvre la voie à la dénationalisation des terres agricoles publiques». Pour l'aspect politique et social du parti, M^{me} Hanoune a indiqué que le congrès discutera du bilan de la participation du PT aux élections législatives de 2012, et «établira l'absence de cohérence, de politique claire en matière des salaires qui expriment les disparités énormes entre le secteur public et privé», souhaitant l'inscription de cette question dans l'ordre du jour de la prochaine tripartite, prévue en décembre. Le 7^e congrès du PT qui prendra fin lundi, sera marqué par l'élection du Comité central pour désigner le nouveau secrétaire général du parti. M^{me} Louisa Hanoune est à la tête du PT depuis sa création en 1990.

M^{me} Hanoune souligne que la prochaine élection présidentielle doit être «exclusivement» algérienne

La prochaine élection présidentielle doit être «exclusivement» algérienne car elle s'inscrit dans un contexte de «guerre régionale de chaos qui encercle l'Algérie», a souligné hier à Alger la secrétaire générale du parti des travailleurs (PT), Louisa Hanoune, lors de l'ouverture du 7^e congrès du parti. «Dans quatre mois aura lieu la présidentielle dans un contexte de guerre régionale de chaos, encerclant notre pays sur 6.000 km de frontières. Le congrès devra affirmer le rejet de toute ingérence et que les élections doivent être exclusivement algériennes», a indiqué M^{me} Hanoune dans une allocution, ajoutant que «c'est au peuple algérien et à lui seul, qu'il revient de choisir librement entre les programmes». A cet égard, elle a proposé plusieurs conditions dont la «liberté de candidature» afin de garantir un scrutin «libre», «irréprochable» et «incontestable» qui «restitue la confiance au peuple dans l'acte de voter et éloigne les prétextes au chantage étranger». «Le congrès précisera les mesures et décisions politiques pour que la présidentielle amorce le renouveau politique, dans un processus constituant associant le peuple dans un débat libre, pour une réforme constitutionnelle qui renforce les acquises inscrites dans l'actuelle constitution», a ajouté M^{me} Hanoune. Selon elle, la réforme de la Constitution «n'aura de sens que si elle entraîne la convocation d'élections libres et démocratiques anticipées à une véritable Assemblée populaire nationale qui aura la légitimité et l'aptitude nécessaires pour réviser, voire annuler les lois contraires à l'esprit et la lettre de la Constitution et des idéaux de la révolution algérienne».

APS

ORAN : Deux ex-présidents d'APC et 7 autres individus sous contrôle judiciaire

Neuf personnes dont deux ex-présidents de l'APC d'El Kermma (Oran) ont été mises jeudi sous contrôle judiciaire par le procureur du tribunal d'Arzew.

Ces accusés parmi eux des élus, des fonctionnaires du service technique de la même APC et des entrepreneurs, sont poursuivis pour «Violation de la législation dans la gestion des marchés publics» et d'«octroi des avantages indus».

Des investigations ont été menées par la brigade économique et financière de la sûreté de wilaya d'Oran qui ont conduit à la composition d'un dossier judiciaire, a indiqué à l'APS ce corps de sécurité. Trente-sept (37) personnes (inculpés et témoins) ont été présentées devant le procureur du tribunal d'Arzew dans cette affaire, a-t-on souligné de même source.

ALGÉRIE - FRANCE

Le premier Salon de l'investissement et de l'entrepreneuriat France-Algérie en mars prochain à Paris



Le premier Salon de l'investissement et de l'entrepreneuriat France-Algérie (Sief) se tiendra du 13 au 15 mars 2014 au Centre des nouvelles industries et technologies (Cnit) à Paris, en présence d'une centaine de chefs d'entreprises de France et d'Algérie, a-t-on appris hier auprès des organisateurs.

Plus d'une centaine d'exposants et autant d'experts sont attendus pour cet événement économique, a indiqué à l'APS Christian Zabat, directeur de la société «Entre les deux rives», précisant que ce salon qui a pour vocation de soutenir les projets d'investissement et d'entrepreneuriat entre la France et l'Algérie, se veut également le premier rendez-vous des différents porteurs de projets, publics et privés, des deux pays.

«Notre souci, à travers cet événement est par conséquent d'informer et de mettre en contact investisseurs et entrepreneurs avec des institutions publiques, des partenaires privés, des experts et des conseils des deux pays», a-t-il dit.

Au regard de toutes les potentialités existantes et à venir qu'offre le marché algérien dans les transports, le BTP, l'agroalimentaire, l'industrie, l'économie verte et tenant compte des énergies entrepreneuriales qu'elles offrent, ce salon serait un «accélérateur de mise en relation du vivier de la communauté franco-algérienne, importante en France», a-t-il estimé. Avec ses 920.000 entreprises d'artisanat, ses exportations dans le domaine des métiers du graphisme et de l'animation, de la mode, du textile et bien d'autres métiers, la France pourrait de son côté contribuer à la faveur de ce salon, et en commun avec l'Algérie, «à canaliser et fédérer les énergies des porteurs de projets des deux pays», a souligné l'organisateur du salon.

Un programme spécial est en outre prévu dans ce sens en direction des jeunes pour créer une entreprise en Algérie, en leur dédiant un espace appelé «La pépinière», où ils seront mis en contact avec des écoles de formation, pour trouver des conseils, découvrir des expériences et assister à des ateliers de coaching. Des conférences-débats et des ateliers thématiques seront également organisés lors de cette manifestation économique, autour de différents thèmes dont «L'Entrepreneuriat», la «Conjoncture économique», et l'«Environnement durable». Quelque 20.000 visiteurs sont attendus à ce rendez-vous économique, qui réunira 120 exposants sur une superficie de 5000 m².

Le DG de la Sûreté nationale s'entretient avec son homologue français à Paris

Le directeur général de la Sûreté nationale (DGSN), le général-major Abdelghani Hamel, s'est entretenu jeudi soir avec son homologue français Claude Baland, au siège de la Direction générale de la police française, sur le voies et moyens à même de renforcer la coopération bilatérale et échanger expériences et expertises entre les polices des deux pays.

Au terme de ces entretiens auxquels ont pris part les délégations des deux pays, le général-major Abdelghani Hamel a expliqué à la presse algérienne que la coopération policière bilatérale engagée entre les deux institutions algérienne et française «s'articule autour de deux axes, à savoir la formation et la coopération opérationnelle».

S'agissant de la formation, la coopération se déroule très bien, mais nous essayons de trouver quand même les formules et les moyens pour relever davantage le niveau de cette coopération et en faire bénéficier les cadres algériens», a-t-il souligné.

Il a expliqué que pour le moment, les actions de formation sont orientées beaucoup plus vers le personnel exécutif. Quant à la coopération opérationnelle, il a relevé qu'elle touchait à l'échange d'informations, d'expériences et d'expertises.

«Nous sommes en train d'œuvrer davantage à élargir cette coopération pour la rendre beaucoup plus perçue



tible par le personnel exécutant», a-t-il dit. Pour sa part, M. Claude Baland a estimé que la coopération entre les directions générales de la police de Paris et Alger est «pleine de confiance avec des progrès vraiment substantiels chaque fois qu'on se rencontre». «On a encore un souvenir de l'accueil du directeur général de la Sûreté nationale à Alger où on avait déjà établi des bases de développement qui ont été encore améliorées, complétées aujourd'hui et de manière très concrète», a ajouté le directeur général de la Police nationale française.

La police française coopère avec la police algérienne «en toute confiance et très concrètement et de mieux en mieux», a-t-il affirmé. Il a saisi cette opportunité pour exprimer toute «la reconnaissance de son équipe» au général-major Abdelghani Hamel, qui, «développe lui-même, à chaque fois, les axes de coopération entre les deux institutions et continue à faire des propositions très concrètes».

Lors de sa visite le général-major Abdelghani Hamel s'est également entre-

tenu avec le directeur de l'Institut français des hautes études de sécurité et de justice (INHESJ), André-Michel Ventre, qui a estimé, au terme des entretiens, que l'Algérie «est un partenaire incontournable notamment en ce qui concerne toutes les questions de sécurité en Afrique» affirmant que les deux parties ont «beaucoup de choses à faire ensemble» sur ces questions. Le directeur général de la Sûreté nationale se trouve depuis mardi à Paris où il a participé, en compagnie du commandant de la Gendarmerie nationale, le général-major Ahmed Boustéila, et le directeur général de la Protection civile, le colonel Mustapha El Habiri, à l'ouverture du 18^e Salon mondial de la sécurité intérieure (Milipol- Paris 2013) qui se tient dans la capitale française du 19 au 22 novembre.

Ce salon se présente comme un rendez-vous des professionnels de la lutte antiterroriste, de la cyber-sécurité, de la sécurité publique de proximité et de la protection des biens et des personnes.

Le maire de Paris en visite à Alger du 24 au 26 novembre

Le maire de Paris, Bertrand Delanoë, effectuera une visite à Alger du 24 au 26 novembre pour «promouvoir la coopération entre Paris et la capitale algérienne», a-t-on appris jeudi soir auprès de la collectivité de la capitale française.

Accompagné par Pierre Schapira, adjoint chargé des relations internationales, des affaires européennes et de la francophonie, le maire sortant aura des discussions avec des responsables algériens autour des actions de la Ville de Paris dans le travail de mémoire depuis 2004, notamment avec la commémoration annuelle de la répression sanglante du 17 octobre 1961 à Paris quand de nombreux Algériens ont été tués alors qu'ils manifestaient pacifiquement pour le droit à l'indépendance.

La visite du maire de Paris sera éga-



lement l'occasion de faire le bilan de la coopération bilatérale et d'examiner de nouvelles perspectives pour le partenariat entre Alger et Paris. Il visitera aussi le Jardin d'Essai d'El Hamma, principal espace vert d'Alger, rénové avec l'ap-

pui technique de la Ville de Paris. Pour rappel, Alger et Paris ont signé un accord d'amitié et de coopération en 2003. Les deux capitales ont également créé en 2007 une Ecole de la propriété d'Alger, sur le modèle de son homonyme parisienne. Rattachée à l'établissement public Netcom qui effectue la collecte des déchets ménagers, elle assure chaque année la formation de plus de 300 agents de la propreté, avec l'appui d'agents de la Direction de la propreté et de l'eau (DPE) de la Ville de Paris.

Ce projet s'inscrit dans un vaste programme de mise en place d'un schéma directeur de la gestion des déchets du Grand Alger, mené avec le Conseil général des Bouches-du-Rhône.

ALGÉRIE - CHINE

Formation professionnelle: les deux pays conféreront un caractère opérationnel au protocole de 2007

L'Algérie et la Chine ont convenu de donner un caractère opérationnel au protocole d'entente dans le domaine de la formation professionnelle, signé le 12 juin 2007, indiquait mercredi un communiqué du ministère de l'Enseignement et la Formation professionnels.

Lors d'un entretien entre le ministre de l'Enseignement et la Formation professionnels, Noureddine Bedoui et l'ambassadeur de Chine, Liu Yuhe, les deux parties se sont félicitées de l'existence d'un cadre juridique pour les actions de partenariat, à la faveur du protocole d'entente dans le domaine de la formation professionnelle, signé le 12 juin

2007», précise le communiqué. «Ils ont convenu de lui conférer un caractère opérationnel par l'inscription d'actions conjointes pour, notamment, l'appui au développement des filières de formation liées au bâtiment et travaux publics», ajoute la même source.

Lors de cette entrevue, M. Bedoui a présenté les grands volets du programme de modernisation et de réforme du service public de la formation et de l'enseignement professionnels, pour la période 2012-2014, en soulignant que «les modes de formation faisant intervenir l'entreprise dans l'acte pédagogique sont à privilégier car ils favorisent

l'employabilité des stagiaires diplômés». Le ministre a mis en exergue l'importance des mesures d'accompagnement, en terme de formation génératrice de transfert «effectif» de technologie.

Pour sa part, l'ambassadeur de la Chine a exprimé sa disponibilité à «insuffler une nouvelle dynamique» à la coopération bilatérale, dans le domaine de la formation et de l'enseignement technique et professionnels, par l'apport en expertise, avec l'appui des entreprises chinoises, a-t-on souligné de même source.

APS

FMI

Le représentant du FMI salue la dynamique du secteur de l'habitat en Algérie

Le chef de la mission du Fonds monétaire international (FMI) en Algérie, Zeine Zeidane, a salué lors de sa rencontre avec le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Abdelmadjid Tebboune, la dynamique du secteur de l'habitat dans le pays, a indiqué un communiqué du ministère.

M. Zeidane a précisé que l'Algérie «a réalisé de nombreuses réformes à plu-



sieurs niveaux, dont la dynamique actuelle dans le secteur de l'habitat et de l'urbanisme pour la satisfaction des besoins des citoyens algériens», selon le communiqué.

M. Tebboune a, pour sa part, passé en revue les différentes réalisations accomplies, les investissements majeurs dans le secteur et les différentes formules de logement proposées aux citoyens pour mettre un terme à la crise du logement en Algérie». La rencontre entre dans le cadre de l'évaluation annuelle de l'économie algérienne réalisée par le FMI en vertu de l'article IV de ses statuts dans le cadre des discussions annuelles, a ajouté la même source.

BENBADA À ISTANBUL

Encourager l'investissement entre les pays de l'OIC

Le ministre du Commerce, Mustapha Benbada, a souligné à Istanbul (Turquie) la nécessité d'encourager et de promouvoir «l'investissement productif» entre les pays de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) pour relever les défis auxquels font face les pays membres, indique jeudi un communiqué du ministère.

Intervenant mercredi à la séance de débat dans le cadre de sa participation aux travaux de la 29^e session de la Commission permanente de la coopération économique et commerciale de l'OIC, M. Benbada a souligné que «les défis auxquels font face les pays de l'Organisation sont multiples et complexes, notamment la récession et le chômage, d'où la nécessité de promouvoir et de faciliter l'investissement productif».

Pour M. Benbada, la coopération entre les pays membres était basée auparavant sur le renforcement des échanges commerciaux sans l'investissement, mettant en avant la nécessité «de trouver des modes plus efficaces de coopération et d'inciter les pays membres à réaliser des investissements productifs».

Il a préconisé à cet effet l'ouverture d'un débat permanent entre les experts des pays membres pour trouver les formules adéquates de soutien à l'investissement à travers la programmation de rencontres annuelles des responsables en charge de la promotion de l'investissement pour discuter des



voies et moyens de le développer davantage aussi bien au niveau législatif qu'à celui des mécanismes de financement, de garantie et d'assurance. M. Benbada a rappelé que l'Algérie, qui a encouragé le renforcement et la promotion des échanges entre les pays membres, a proposé une série de mesures pour la gestion de l'investissement, dont les IDE (investissement direct étranger). Il a cité dans ce contexte la réhabilitation de plus de 40 zones industrielles, la facilitation de l'octroi du foncier, le soutien aux prix des sources d'énergie et l'allégement des procédures administratives.

UNE HAUTE RESPONSABLE AU PENTAGONE

L'Algérie, "pilier" de lutte anti-terroriste en Afrique du Nord

Une haute responsable du Pentagone a déclaré jeudi devant le Congrès américain que l'Algérie constituait le «pilier» du dispositif de lutte contre le terrorisme en Afrique du Nord, ajoutant que l'Armée algérienne assure avec succès la protection des frontières sud pour empêcher des incursions terroristes.

«De par sa situation géographique stratégique au Maghreb et sa longue histoire de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent sur son territoire, l'Algérie constitue un pilier pour, non seulement, lutter contre Aqmi et ses groupes affiliés mais aussi pour ramener la stabilité dans la région», a affirmé Mme Amanda Dory, la secrétaire-adjointe chargée des Affaires africaines auprès du département américain de la Défense.

Mme Dory intervenait devant la sous-commission des affaires de l'Afrique du Nord et Moyen-Orient relevant de la commission des Affaires étrangères du Sénat, qui a consacré une audition sur la situation politique, économique et sécuritaire en Afrique.

Pour la représentante du Pentagone, l'Algérie est «un partenaire de sécurité crucial» pour les Etats-Unis dans le cadre de la lutte contre les groupes terroristes dans la région. Evoquant l'attaque terroriste contre le site pétrolier de Tiguentourine (Illizi) de janvier dernier, Mme Dory a considéré que cette opération «a mis en lumière les menaces transnationales croissantes dans la région». Néanmoins,

a-t-elle observé, l'armée algérienne «continue à mener avec succès les opérations d'interception sur les frontières sud algériennes» contre Aqmi et ses groupes affiliés.

Elle a également informé le Sénat que l'Algérie assure, par ailleurs, la formation et l'équipement pour les pays voisins du Sahel comme elle contribue à des efforts régionaux plus larges afin d'empêcher les mouvements et les incursions transfrontalières des groupes terroristes.

En conséquence, a-t-elle précisé, le Pentagone et d'autres départements ministériels américains continuent à élargir leur coopération avec l'Algérie à travers une série d'actions, y compris le partage de renseignements. Par ailleurs, elle a indiqué que le gouvernement algérien est également intéressé à acquérir du matériel américain dans le cadre de la lutte contre le terrorisme.

A cette fin, a-t-elle avancé, le département américain de la Défense «s'emploie à fournir à l'Algérie l'équipement et la formation pour renforcer ses capacités de défense».

La représentante du Pentagone a précisé que le dialogue continu et la coopération militaire entre les Etats-Unis et l'Algérie se sont également développés à travers le Programme militaire international de formation et d'entraînement (IMET) pour renforcer «la professionnalisation et la modernisation des

forces armées de l'Algérie».

Présent également à cette audition du Sénat, le sous-secrétaire d'Etat adjoint pour les Affaires du Proche-Orient, M. Richard Schmierer, a soutenu que l'Algérie et les Etats-Unis ont construit «une relation bilatérale solide, caractérisée par leurs intérêts communs à combattre le terrorisme et à assurer une plus grande stabilité dans la région».

Dans cette optique, il a indiqué que les Etats-Unis encouragent l'Algérie «à continuer à élargir son rôle de leader régional» pour aider à stabiliser des pays voisins qui luttent non seulement contre les menaces terroristes mais aussi contre la circulation des armes et les frontières poreuses.

Ce haut responsable au département d'Etat a, également, relevé l'importance que l'Algérie utilise son expertise militaire dans la lutte antiterroriste «pour former et collaborer avec les armées et les forces policières les moins expérimentées dans la région» afin d'assurer une plus grande stabilité dans le Sahel et le Maghreb. Au-delà de la question sécuritaire, il a noté que les Etats-Unis et l'Algérie mettent également l'accent sur le développement du partenariat économique et du commerce bilatéral, tout en affirmant que l'Algérie a fait «des progrès constants et cohérents» en matière des droits de l'homme et de la transparence politique au cours des 20 dernières années.

ALGÉRIE - MÉDITERRANÉE
L'Algérie abritera mercredi la 1^{re} Conférence ministérielle du dialogue 5+5 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire



L'Algérie abritera mercredi prochain la première Conférence ministérielle du dialogue 5+5 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire qui sera précédé lundi d'une réunion des experts des dix pays du bassin occidental de la Méditerranée, a-t-on appris hier auprès du ministère de l'Agriculture et du Développement rural.

La conférence ministérielle du dialogue 5+5 sur l'agriculture et la sécurité alimentaire sera organisée dans le cadre du dialogue entre les pays de la Méditerranée occidentale, et conformément aux conclusions de la 10^e Conférence des ministres des Affaires étrangères du 5+5, tenue à Nouakchott (Mauritanie) le 16 avril 2013, souligne le ministère dans un communiqué.

Cette rencontre qui réunira les dix pays de la Méditerranée occidentale, dont cinq du Sud (l'Algérie, la Libye, le Maroc, la Mauritanie, la Tunisie) et cinq du Nord (l'Espagne, la France, l'Italie, Malte et le Portugal), sera précédée par une réunion au niveau des experts les 25 et 26 novembre à Alger.

Les travaux de l'atelier d'experts des dix pays du Dialogue 5+5 seront axés principalement sur l'élaboration des recommandations destinées à être examinées et adoptées par la Conférence des ministres en charge du secteur de l'Agriculture mercredi. Outre l'examen des recommandations des experts, les ministres de l'Agriculture des pays concernés débattront aussi «des composantes de la question agricole et alimentaire en Méditerranée occidentale et des politiques nationales en matière de sécurité alimentaire et leurs évolutions récentes», selon le communiqué du ministère.

Il est prévu également, lors de cette conférence, la mise en place d'un Segment de haut niveau qui traitera de l'agriculture et de la sécurité alimentaire dans les 10 pays riverains du bassin occidental de la Méditerranée. Ce segment de haut niveau «constituera un référentiel d'orientation des actions communes aux dividendes partagés. Il s'agira de créer les conditions d'une sécurité alimentaire régionale durable avec, comme objectif stratégique, assurer l'accès de tous les habitants des dix pays partenaires, à tout moment, aux aliments nécessaires pour mener une vie saine et active», souligne la même source. «Les échanges qui auront lieu permettront de dégager une approche partagée de la sécurité alimentaire, intégrant à la fois les dimensions économiques et sociales, voire politiques et éthiques de la question avec ses spécificités aussi bien au niveau sous-régional qu'au niveau national», ajoute le communiqué.

La crise alimentaire qu'a connue le monde en 2007 et 2008 constitue le cri d'alarme pour la communauté internationale, plaçant la question agricole et la sécurité alimentaire au premier plan de ses priorités. Les pays de la Méditerranée occidentale, n'étant pas épargnés par cette crise, ont participé aux différents forums et réunions internationaux qui ont formulé des recommandations en faveur de la sécurité alimentaire et la lutte contre la volatilité des prix des denrées alimentaires.

APS

TRANSPORT

Fin de la grève des travailleurs de l'Etusa, consensus sur la réinstallation du bureau syndical

Les chauffeurs et receveurs des bus relevant de l'Etablissement de transport urbain et suburbain d'Alger (Etusa), en grève depuis le 11 novembre, ont repris jeudi le travail, a-t-on constaté dans plusieurs arrêts de bus d'Alger, même à la station du 1er Mai, principal lieu de regroupement des grévistes.

Des représentants du bureau syndical de l'Etusa, suspendu en octobre dernier, contactés par l'APS, ont affirmé qu'ils avaient décidé de reprendre le travail après une réunion tenue mercredi avec le bureau de wilaya de l'Union générale des travailleurs algériens (Ugta), durant laquelle il a été décidé de réinstaller le bureau syndical.

Le procès-verbal d'installation du nouveau bureau syndical sera prêt dès dimanche», ont-ils fait savoir, saluant cette décision qui leur permettra, désormais, de défendre leurs droits d'une manière «légitime».

Pour avoir plus de précisions sur la question, les tentatives de contacter les représentants de la direction de l'Etusa et du bureau de wilaya de l'Ugta, ont été vaines. La grève, entamée sans préavis, a duré dix jours. Une reprise progressive a été remarquée mardi suite au verdict prononcé lundi par le tribunal administratif de Sidi M'hamed, qui a jugé la grève «illégal» et sommé les travailleurs de reprendre le travail «immédiatement». Les usagers ont subi, durant cette période, beaucoup de désagréments. La principale revendication des grévistes était l'application de tous les articles de la convention collective signée et adoptée en 1997 avec effet rétroactif et le respect de ses dispositions juridiques ainsi que le rétablissement du bureau syndical pour assurer le dialogue avec le responsable de l'entreprise et le ministère de tutelle.

ASSURANCES:

Appel de spécialistes pour une meilleure gestion des sinistres

L'importance de la maîtrise de la gestion des sinistres dans le secteur des assurances a été relevée lors d'une rencontre technique tenue jeudi à Alger.

Organisé par la Compagnie algérienne d'assurance et de réassurance (Caar) sous le thème «tester solide dans un monde incertain», ce séminaire s'est notamment focalisé sur la nécessité d'une bonne gestion des sinistres en vue de les transférer vers les assurances.

«Un contrat d'assurance bien élaboré constitue le parachevement de ce processus», a souligné le P-DG de la Caar, Brahim Djamel Kassali à l'ouverture de la rencontre qui a connu la participation d'experts représentant des compagnies internationales d'assurance et de réassurance. Ainsi, plusieurs intervenants ont évoqué la problématique des insuffisances constatées lors de la conception et la finalisation des contrats d'assurance.

Ces insuffisances sont notamment liées au manque de clarté dans certaines clauses du contrat, engendrant une mauvaise lecture de ce contrat lors du règlement du sinistre qui représente «le cœur du service après-vente dans le secteur des assurances», a souligné un autre cadre de la Caar.

De son côté, Mounir Kabane, du courtier londonien (UIB), s'est penché lors de sa présentation sur les effets d'une mauvaise gestion des risques liés aux sinistres sur le bilan de l'entreprise voire sur son existence.

À cet effet, il a avancé deux exemples d'une gestion défectueuse de ce risque. Le premier concerne une raffinerie au Maroc qui a subi d'importants dégâts causés par des inondations survenues en 2002.

L'opérateur de cette installation pétrochimique n'a pas voulu la couvrir contre le risque de perte d'activité estimant que l'arrêt causé par la catastrophe n'allait pas dépasser une semaine, alors que les travaux de réparation ont duré plus de trois ans entraînant l'arrêt totale de l'activité durant cette période et une perte nette de 450 millions de dollars en raison de cet arrêt. Le second exemple concerne un hôtel en Alabama et qui a été ravagé en 2005 par l'ouragan Katrina et dont le propriétaire a préféré ne pas inclure le risque tempête dans la police d'assurance pour économiser 250.000 dollars.

«Cette décision prise à la légère a provoqué une perte de 52 millions de dollars», a dit M. Kabane, qui a mis l'accent sur la nécessité pour les entreprises et les installations de disposer d'un plan de continuité en cas de sinistre pour éviter les pertes causées par l'arrêt de l'activité.

APS

JUSTICE - ETAT CIVIL
Un plan d'accélération des procédures de rectification administrative et judiciaire de l'état civil

Le ministre de la Justice garde des Sceaux M. Tayeb Louh a annoncé jeudi à Alger la mise au point d'un nouveau plan en vue d'accélérer les mesures de rectification administrative et judiciaire relative à l'état civil dans le cadre de la modernisation du secteur de la justice.

Dans une déclaration à la presse en marge d'une séance plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, M. Louh a indiqué qu'il allait donner des instructions dans le cadre d'un plan visant à accélérer les mesures de de rectification administrative réclamées par les citoyens auprès de la justice», indiquant à ce propos que «plus de 1.200.000 demandes ont été présentées par les citoyens depuis 2009».

«Le but de ces instructions est de faciliter au citoyen d'acquérir dans un cours délai ses documents corrigés» et ce dans le cadre de la modernisation du secteur



sur des bases saines», a ajouté le ministre. Pour suivant sa déclaration, le ministre a affirmé qu'il sera procédé à la numérisation de l'état civil pour ce qui est des registres se trouvant au niveau des cours de justice parce que c'est grâce à cette numérisation que nous pourrons améliorer le service public dans l'administration. Pour ce qui est des procédures relatives à l'établissement du certificat de nationalité, le citoyen qui en fera la demande pour obtenir le document original sera tenu d'établir son propre certificat de naissance ainsi que ceux de son père et de son grand-père une seule fois, et sera exempté de constituer un dossier les prochaines fois». S'agissant de l'établissement du certificat judiciaire N° 2 réclamé par les administrations, le ministre a souligné que «les administrations pourront demander directement ce document». Par ailleurs le ministre a indiqué que le code du commerce est l'une des importantes lois en cours d'amendement a ajouté le ministre de la justice qui a affirmé qu'il était primordial de revoir certains articles du code du commerce pour qu'il soit au diapason du développement économique en Algérie et dans le monde».

M. Louh annonce la révision du volet relatif à la détention préventive

M. Tayeb Louh a déclaré, jeudi à Alger, que le code de procédure pénale sera revu dans son volet relatif à la détention préventive pour que celle-ci reste «exceptionnelle». Le ministère de la Justice s'attèle à «revoir le code de procédure pénale notamment en ce qui concerne les libertés individuelles, soit la détention provisoire ou la prévention préventive, à travers l'appui de la présomption d'innocence et pour que la détention provisoire reste exceptionnelle», a déclaré M. Louh à la presse en marge de la séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales. La décision «revient au juge lorsque l'enquête est achevée et que l'affaire est soumise au tribunal. Le juge dispose de la pleine liberté puisqu'il délivre toutes les données du jugement qui lui confèrent le droit de prononcer le jugement qu'il estime conforme à la loi», a précisé le ministre. Il a, dans ce sens, annoncé la révision du

code suscité dans son volet relatif à la protection des témoins notamment en justice pénale, reconnaissant que «le code pénal actuel ne contient pas de garanties pour le témoin dans les affaires pénales», qualifiant ces garanties de «nécessaires». Par ailleurs, M. Louh a annoncé un troisième amendement prévu dans «la politique pénale», précisant que «le principal rôle concernant la mise en mouvement de l'action publique sera accordé à la police

judiciaire et que le traitement se fait avec cette dernière pour évaluer l'impact de la dissuasion générale et particulière sur les phénomènes de la délinquance et de la criminalité». «Il faut atteindre le fond pour revoir la politique pénale, de façon à lutter contre les phénomènes de la criminalité et de la délinquance», a-t-il dit, soulignant que «cette politique ne repose pas uniquement sur la dissuasion mais également sur la prévention».

Le recours à la médiation a concerné 2,18% des affaires traitées depuis 2009

Le ministre de la Justice garde des Sceaux, Tayeb Louh a indiqué jeudi à Alger que le recours à la médiation judiciaire concernait seulement 2,18% des affaires traitées par la justice entre avril 2009 et juin 2013. M. Louh qui répondait à une question orale lors d'une session plénière de l'Assemblée populaire nationale (APN), a précisé que «seulement 2,48% des actions en justice ont nécessité le recours à la médiation depuis l'introduction de cette procédure dans le code de procédures civiles et administratives en avril 2009 jusqu'à juin 2013». C'est une alternative en matière de règlement des litiges à l'amiable sous les auspices du pouvoir judiciaire,

a expliqué le ministre pour qui le taux faible enregistré en la matière est dû au refus des justiciables d'y recourir. Il a souligné qu'il n'était pas possible d'évaluer l'efficacité de cette procédure avant de collecter toutes les données y afférentes». Il a ajouté dans le même contexte que «cette médiation sera révisée et adaptée avec la réalité et la culture des Algériens car les lois doivent répondre à ces deux éléments». M. Louh a évoqué par ailleurs les tribunaux de proximité, recommandés par la commission nationale de réforme de la justice et qui permettent au juge de régler les affaires civiles à travers la conciliation. Il a

appelé que «le juge qui ne fait qu'appliquer la loi et les dispositions de la Constitution et des statuts de la magistrature, émet ses jugements conformément aux principes de la légalité et de l'égalité».

Le ministre a en outre rappelé que le travail de la justice «ne s'exerce pas au niveau du ministère mais au niveau des tribunaux, des cours de la Cour suprême et du Conseil d'Etat».

Il a ajouté dans le même sens que «la Cour suprême et le Conseil d'Etat sont les seules institutions habilitées à interpréter, chacun dans le cadre de sa compétence, les textes de lois et veiller à la bonne application de la loi».

M I N E S
Cevital Minerals et Cilas remportent plusieurs gisements de matières premières pour cimenteries

Deux entreprises algériennes, Cevital Minerals et Cilas une joint-venture entre l'entreprise Souakri et le cimentier français Lafarge ont remporté jeudi à Alger plusieurs gisements de matières premières pour cimenteries.

Cevital Minerals s'est vu attribué les gisements de calcaires et d'argile de Djebel Oum Settas et d'El Mina, situé dans la wilaya de constantine, alors que Cilas a remporté les sites de Tilouiet 1 et Tilouet 2 dans la commune Ahl El Ksar dans la wilaya de Bouira.

Cevital avait proposé les meilleures offres financières pour les gisements de constante et Bouira mais a été contrainte de renoncer à un lot de gisements en vertu de la clause 10, contenue dans les cahiers des charges relatifs à cet appel d'offres, qui interdit aux soumissionnaires de remporter les deux lots à la fois.

Cevital Minerals a proposé 3.075 milliards de DA pour les gisements de Constantine et 1.075 milliard pour ceux de Bouira, au cours d'une

séance publique d'ouverture des offres financières qui s'est déroulée jeudi au siège du ministère de l'Energie et des Mines. L'ouverture des offres techniques a eu lieu le 7 novembre dernier.

Mais Cevital Minerals a eu la possibilité de choisir entre les deux lots de gisements et a opté au final pour le lot de Constantine, vu son importance en termes de réserves.

Après ce choix, les gisements de Bouira, sont revenus à Cilas (Ciment Lafarge et Souakri) qui a présenté une offre de 700 millions de DA.

FORMATION PROFESSIONNELLE

Le ministre de Formation et de l'Enseignement professionnels, Noureddine Bedoui, a indiqué, jeudi à Médéa, que les structures de la formation professionnelle seront soumises prochainement à un «contrat de performances» afin de «les inciter à fonctionner à pleine capacité et de gagner en efficacité».

M. Bedoui, qui a inspecté plusieurs structures de la formation au niveau des communes de Médéa et Berrouaghia, a affirmé que l'objectif principal du secteur est d'assurer pour chaque poste d'apprentissage un poste de travail, mettant l'accent sur la nécessité de privilégier la formation et l'apprentissage sur site, car «plus apte à former une main-d'œuvre qualifiée à même de répondre aux besoins du marché».

Il a, en outre, insisté sur le rôle de «locomotives» dévolu au secteur de la formation et de l'enseignement professionnels qui doit, selon lui, être «au-devant de ce que va être la dynamique de développement de la région». Le ministre a souligné, par ailleurs, la disponibilité du secteur à accompagner l'ensemble des secteurs d'activités afin de garantir la réussite de leurs projets, en adaptant, a-t-il précisé, certaines formations aux besoins exprimés par ces derniers.

Par ailleurs, M. Bedoui a exprimé, lors d'une rencontre avec les opérateurs économiques de la région, son souhait de voir «ces partenaires incontournables s'intégrer da-

Bedoui introduit le contrat de performance

Les structures de formation professionnelle, soumises prochainement à un contrat de performance

vantage dans le processus de formation et d'apprentissage et de participer activement à la résorption de la main-d'œuvre qualifiée, issue des centres de formation».

Il a rappelé, dans ce contexte, l'entrée en application prochaine d'une instruction du gouvernement qui fait obligation aux entreprises nationales et étrangères d'assurer la formation de 20 % de la main-d'œuvre recrutée, afin de permettre, a-t-il dit, «de disposer d'une main-d'œuvre à la hauteur des tâches qui lui seront confiées plus tard». M. Bedoui s'est rendu, au cours de sa visite, au niveau des complexes Antibiotical, filiale du groupe Saïdal, dans la commune de Harbil, et au complexe pompes et vannes Poval, de Berrouaghia, où il s'est enquis des conditions de formation et d'apprentissage des stagiaires issus des centres de formation de la wilaya.

Il a saisi cette occasion pour inviter les responsables de ces unités industrielles à «renforcer leur partenariat avec le secteur et à contribuer à la mise en place d'une stratégie de formation intégrée».



TRAVAUX PUBLICS

Les contrats de réalisation des équipements de l'autoroute est-ouest signés à la fin de l'année



Les travaux de réalisation des équipements de l'autoroute est-ouest seront entamés dès la signature des contrats avec les sociétés de réalisation, et après l'autorisation de la commission nationale des marchés, a indiqué jeudi à Alger le ministre des Travaux publics, Farouk Chiali. «En ce qui concerne les équipements de l'autoroute est-ouest, les contrats seront signés à la fin de l'année avec des sociétés qui sont déjà désignées», a dit le ministre lors d'un point de presse en marge de l'inauguration du 1^{er} Salon international des travaux publics. M. Chiali a précisé que «des offres sont actuellement au niveau de la commission nationale des marchés», étape préalable à la signature des contrats. Sollicité pour davantage de détails, le directeur général de l'Algérienne de gestion des autoroutes, Ali Khelifaoui, a indiqué que trois consortiums composés d'entreprises algériennes et étrangères sont désignés pour effectuer les travaux d'équipement. Chaque groupement d'entreprises sera chargé de la réalisation d'un lot de l'autoroute. Un groupement algéro-ibero-suédois (Cosider, Indra,

Ericsson) se chargera de la partie centre, le deuxième groupement algéro-italien (Rotahem, Daravera) réalisera le lot est, et le dernier groupement algéro-luso-espagnol (Etrrib, Texeira, Sais) effectuera les travaux du lot ouest. Parmi les travaux envisagés, il y a les aires de repos, les équipements des stations de péage et les centres d'entretien ainsi que les équipements de sécurité comme les bornes de

détresse. M. Khelifaoui a ajouté que le péage sur l'autoroute sera effectif à partir de 2016 et que le tarif sera étudié afin d'être à la portée du pouvoir d'achat des citoyens.

A propos des autres projets confiés au ministère des Travaux publics, le ministre a indiqué que leur montant a été de 78 milliards (mds) de dollars «en 8 ou 9 ans», ce qui équivaut à 5.000 mds de DA. Pour le pro-

chain plan quinquennal, le ministre a indiqué que les sociétés algériennes seront dans la capacité de signer des conventions avec leurs homologues étrangères afin de réaliser de nouveaux projets car elles ont les capacités requises. Sur le plan du partenariat le ministre a signé à l'ouverture du Salon deux convention avec l'Italie et le Portugal. La première porte sur l'achat d'équipements et la seconde a pour objet d'effectuer des échanges avec des laboratoires portugais afin d'engager des études et des analyses pointues». L'inauguration du Salon a eu lieu en présence du secrétaire d'Etat portugais aux Infrastructures, aux Transports et à la Communication, Sérgio Montero. Le Salon, qui se poursuivra jusqu'au 25 novembre regroupe 389 exposants dont 206 nationaux et 183 étrangers venus de 14 pays dont la France, le Portugal, l'Italie, la Tunisie, la Chine et le Japon.

Ce Salon est spécialisé dans les travaux d'entretien routier, les équipements routiers, maritimes et aéroportuaires ainsi que les équipements pour chantiers.

VISITE

Le wali d'Alger s'engage à améliorer le service public

Le wali d'Alger, Abdellak Zoukh, s'est engagé à améliorer le service public, notamment en matière d'obtention des documents d'état civil et la lutte contre la bureaucratie.

Lors d'une conférence de presse animée à l'issue de sa visite aux communes relevant de la circonscription administrative de Bab El-Oued (Alger), M. Zoukh a indiqué que cette visite devait lui permettre de s'enquérir des préoccupations des citoyens et réunir toutes les conditions pour faciliter la délivrance des documents de l'état civil.

Après avoir écouté les doléances des présidents des APC (assemblées populaires communales), M. Zoukh s'est engagé à agrandir les sièges de certaines communes et les services de l'état civil pour un meilleur accueil des citoyens.

Il a en outre promis de consacrer des aides financières aux communes accusant des déficits budgétaires afin de parachever leurs projets engagés, notamment ceux relatifs à la réalisation d'infrastructures sportives et culturelles dans les grandes agglomérations comme Bab El-Oued, qui accuse un «manque flagrant en la matière», a-t-il dit. Pour le wali, Alger dispose des moyens à même de résoudre les problèmes mais «de foncier, a-t-il relevé, reste un problème majeur».

Dans la commune de Raïs Hamidou, le wali a promis de reloger les familles habitant la maison ayant abrité la réunion des six dirigeants de la Révolution pour transformer la bâtie en musée.

Le wali d'Alger s'est enquis par ailleurs des préoccupations des élus locaux, axées notamment sur le relogement des locataires de bâties vétustes et débonvilles.

La commune de la Casbah compte quelque 300 habitations précaires, alors que 90 bâties menacent ruine à Oued Kereich et 38 autres dans la commune de Bab El-Oued, selon les présidents des APC. Concernant la restauration de la Casbah, M. Zoukh a insisté sur la nécessité d'accélérer les travaux, ajoutant que les opérations dont les enveloppes budgétaires sont «déjà prêtes», seront entreprises en collaboration avec le ministère de la Culture.

Le wali d'Alger a déploré par ailleurs le comportement d'un citoyen qui a interrompu le président d'APC pour parler lui-même des préoccupations des citoyens.

Il a appelé à cet effet à favoriser le dialogue et à bannir l'anarchie d'autant plus que les préoccupations des citoyens sont traitées par ordre de priorité. A l'issue de sa visite, M. Zoukh a rappelé que la wilaya d'Alger était en train d'actualiser son site Internet afin de permettre aux citoyens de prendre connaissance des documents à fournir pour les différents dossiers, notamment le logement.

Les personnels des hôtels relevant de la SGP Gestour bénéficient d'une augmentation de salaires

Les personnels des hôtels relevant de la Société de gestion des participations (SGP) Gestour bénéficieront d'une augmentation du salaire de base allant de 10 à 20 % valable à compter du 1^{er} juin 2013, suite à la signature jeudi à Alger d'une convention collective de branches.

L'augmentation des salaires qui concernera 9.000 employés vient en application de la directive du Premier ministre, Abdelmalek Sellal, datant du 18 juin dernier, a précisé le secrétaire général de Gestour, Louanchi Mokrane, annonçant également une augmentation des primes et allocations.

Le ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mohamed Amine Hadj Said, présent à la cérémonie de signature de la convention collective, a souligné que cet accord a pour objectif d'amélioration des conditions socioprofessionnelles au sein des établissements relevant de la SGP Gestour.

Il a, en outre, mis en évidence l'importance de réhabiliter les unités hôtelières relevant de Gestour, notamment en matière de formation et de promotion des jeunes cadres.

La convention a été signée par les représentants de Gestour et ceux de la Fédération nationale des travailleurs du tourisme et du commerce.

APS

HISTOIRE

Ouargla abritera les festivités officielles des manifestations du 11 Décembre 1960

Le ministre des moudjahidine Mohamed Cherif Abbas a annoncé jeudi à Alger que les festivités officielles marquant l'anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 se dérouleront cette année à Ouargla.

Aun député de l'Assemblée populaire nationale (APN) qui demandait pourquoi les manifestations du 27 février 1962 de Ouargla ne sont-elles pas considérées comme événement national à l'instar des manifestations du 11 décembre 1960 et celles du 17 octobre 1961, M. Cherif Abbas a indiqué que le ministère a «décidé d'organiser cette année les festivités du 11 décembre 1960 dans la wilaya de Ouargla». Le ministre a précisé qu'une journée d'étude est prévue chaque

année dans la wilaya de Ouargla sur les manifestations du 27 février 1962 qui se sont déroulées dans la wilaya et fait plusieurs chouhada. Les manifestations de Ouargla, a-t-il ajouté, «s'inscrivent dans le cadre du programme des festivités de la commission de wilaya de la ville de Ouargla», qualifiant ces manifestations d'«épopée dans la lutte du peuple algérien». M. Mohamed Cherif Abbas a précisé que des festivités, des colloques, des tables rondes et des manifestations sportives seront célébrées chaque année pour marquer l'attachement des habitants de cette région à l'unité nationale et leur refus catégorique de toute manœuvre française visant à séparer le Sahara algérien du reste du territoire national». Les manifestations de Ouargla «étaient d'un soutien certain pour la délégation algérienne chargée des négociations pour recouvrer la souveraineté nationale et exprimer l'attachement des habitants de cette région à l'unité nationale», a-t-il dit. Pour le ministre les autorités algériennes «considèrent toutes les manifestations et événements qui se sont produits lors de la guerre de libération comme des maillons indissociables de la lutte menée par le peuple algérien pour recouvrer sa souveraineté», soulignant qu'aucune ségrégation ou préférence n'existe concernant les événements nationaux».

**Des
Routes
&
des Vies**

Les Innovations et les routes...

Par Yahia BELHADJ-MEZIANE

Les innovations sont des réponses des chercheurs et innovateurs essayant d'apporter à chaque type d'accidents. Après chaque accident, toute une équipe se met en action, ceux de la Protection civile, la Gendarmerie, la police scientifique pour recueillir tous les indices des causes de l'accident. Après une enquête très poussée et minutieuse, on donne les résultats à une équipe de chercheurs pour aboutir à des conclusions qui permettraient à proposer une loi à faire voter, et de systèmes de prévention à élaborer, pour que de tel types d'accident ne se reproduise plus.

En Suède, pays qui est considéré comme premier pays au monde dans la lutte active contre le terrorisme routier, et dont les résultats en font pâlir plus d'un dans le monde, ils visent carrément le zéro mort sur leurs routes. Ils en sont à 45 ou 50 décès par an.

Nous en sommes à plus de 50 par 3 ou 5 jours, des fois, pendant les fêtes, à 90 décès par les deux jours. Voilà toute la différence entre nous et les Suédois... Nous allons aborder le problème des deux-roues, chez nous. Les jeunes et moins jeunes s'en donnent à cœur joie, sans casques, à deux à 3 ou même à 4 sur la même moto, et en ville en traversant les barrages, sans y être inquiétés s'il vous plaît !

J'ai en vu même en plein centre d'Alger, et en plein jour, des jeunes qui font des acrobaties sur leurs motos, roulant sur une seule roue. Eh bien oui, du Rodéo-Moto à Alger.

Et pourtant les motos font beaucoup de morts, par leur imprudence, par l'absence de casques, par leur méconnaissance du code de la route ou par goût du risque et l'amour du risque. Pour protéger les cyclistes, les Suédois viennent de trouver une solution géniale et peu encombrante pour protéger la tête du cycliste en cas de chute. C'est une forme de cache-nez que le cycliste met autour du cou. Et dès que le cycliste se déséquilibre, le casque gonflable sort et enveloppe la tête, comme l'airbag de la voiture. Peut-être pourrait-on appliquer cela pour les motos et bicyclettes en Algérie ? Faut-il encore qu'il y est des bicyclettes et des pistes cyclables chez nous. Cela réduirait le nombre d'accidents, et d'encombrements chez, et c'est bon pour la santé. En Europe, on voit bien un président, un prince ou un ministre faire du vélo pour soit aller au travail ou pour faire du sport pendant le week-end ou vacances, et ainsi donner l'exemple à ses concitoyens ou sujets. Ce n'est pas le cas ici chez nous et ce ne le sera jamais.

La bicyclette est un sport et un moyen de transport propre que l'on inculque très tôt aux enfants et jeunes, notamment en Chine, en Hollande et en Angleterre.

Je recommanderai à nos responsables de la ville, des collectivités locales, des sports et de l'aménagement du territoire d'œuvrer ensemble pour la mise en place de pistes cyclables et leur promotion, dans nos villes.

Le plus problème qui stresse les piétons est l'absence des trottoirs adéquats partout dans les villes et villages. L'autre problème, celui des automobilistes sont les « dos d'ânes », véritables cauchemar du bon conducteur. Et ils sont non conformes à la loi des travaux publics d'avril 2006. Faire de la sensibilisation sans support, avoir résolu les deux véritables problèmes du piéton et du conducteur, c'est une perte de temps et de l'argent de ce même citoyen.

N'oubliez pas, Messdames et messieurs, que nous sommes tous comptables devant Allah le jour du Jugement dernier !

ALGER 16 ans de prison pour homicide



Deux jeunes se donnent rendez-vous pour entretenir des relations contre nature ! Amine 34 ans, et Karim qui a 32 ans, est un alcoolique et un drogué. Le jeune Ali se trouvant sur les lieux est témoin de cette rencontre.

Il les salut même. Le lendemain matin, le corps de Karim est découvert gisant dans une mare de sang. Immédiatement informés, les services de sécurité se rendent sur les lieux et le corps de la victime est évacué vers l'hôpital.

L'enquête ouverte par les services concernés aboutit à l'interpellation de Amine suite au témoignage de Ali. Auditionné, le mis en cause reconnaît être l'auteur de ce meurtre abominale.

Cette affaire est traitée lors de la session criminelle en cours, le mois de novembre 2013.

Lors de l'audience, Amine est inculpé pour homicide volontaire. Il se rétracte en niant tout et déclare ne pas connaître la victime et que personne ne les a vus ensemble. Mais la cour ne tient pas compte de cette comédie. Dans son réquisitoire, le procureur revient sur le témoignage de Ali, étant donné la gravité des faits. « Je prie

l'honorable cour de n'accorder aucune clémence à cet individu », dira l'avocat général qui requiert la réclusion à perpétuité. L'avocat de la défense tente de minimiser la gravité des faits et demande à la cour des circonstances atténuantes.

Après les délibérations d'usage, la cour accorde les circonstances atténuantes. Le verdict : 16 ans de réclusion criminelle contre Amine.

A.Ferrag

DANS UNE AFFAIRE DE TRAFIC D'ARMES DE GUERRE

Quatre personnes condamnées à des peines de 3 et 5 ans de prison

Le juge près le tribunal criminel de A prononcé des peines allant de trois à cinq années de prison ce jeudi à l'encontre de quatre membres d'un groupe de trafiquants d'armes de guerre de quatrième catégorie. Les accusés, H.Djaafar, A.Mourad, Ch.Djamel et S.Karim étaient en fait jugés en appel suite à un pourvoi en cassation introduit par la Cour suprême en 2011.

Il leur était reproché plusieurs chefs d'accusation tels que la vente il-

légale d'armes à feu, détention de munitions et faux et usage de faux. Le principal accusé, A.Mourad a écopé de cinq années de prison ferme tandis que ces trois complices ont été condamnés à des peines de trois ans de prison ferme.

Rappelons par ailleurs que ce réseau a été démantelé en décembre 2011 par les services de sécurité. Les trois premiers accusés, R. Brahim, A. Mourad et O. Boussad ont été arrêtés le 6 décembre dans un bar à Tizi Ra-

ched, à l'est du chef-lieu de wilaya de Tizi-Ouzou en possession de deux pistolets automatiques respectivement de calibre 7 mm et 16 mm ainsi qu'une somme de 98 millions de centimes.

Lors des premiers procès, les quatre personnes ont été condamnées à des peines de sept ans de prison ferme. Le procureur avait, pour rappel, requis des peines de 20 ans de prison assorties de 3 millions de dinars à payer par chacun des prévenus. K.N.A

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE

Plus de 7.000 femmes victimes de violences en neuf mois

200 femmes victimes de violences sexuelles durant la même période

Plus de 7.000 femmes ont été victimes de violence durant les neuf premiers mois de l'année 2013 à l'échelle nationale, selon des données fournies par les services de police judiciaire de la Direction générale de la Sécurité nationale (DGSN). « Au total, 7.010 femmes ont déposé plainte pour violence durant les neuf premiers mois de 2013, dont 5.034 victimes de violences physiques », a indiqué à l'APS la commissaire divisionnaire, M^e Kheira Messaoudène, chargée du bureau national de la protection de l'enfance, de la délinquance juvénile et de la protection de la femme victime de violence à la direction de la police judiciaire. La même responsable a ajouté que parmi le nombre global de ces femmes victimes de violence, 1.673 ont été victimes de mauvais traitements et 27 autres victimes d'homicide volontaire. Il s'agit de femmes âgées de plus de 18 ans à plus de 75 ans, dont 3.872 sont mariées, 1.953 célibataires, 688 divorcées et 439 veuves. La situation socioprofessionnelle de ces femmes victimes de violence, fait ressortir que 4.713 sont des femmes sans profession (femmes au foyer), 1.330 employées, 103 cadres supérieures, 374 étudiantes, 67 retraitées et 87 autres sans précision de situation professionnelle, a-t-elle relevé. Par ailleurs, M^e Messaoudène a indiqué que 7.224 auteurs de ces violences

ont été enregistrés, dont des conjoints, des fiancés, des frères, des ascendantes, et des pères, ainsi que des étrangers à la famille qui sont au nombre de 3.316 personnes (voisins, collègues ou inconnus). Les époux viennent en tête de ces agressions avec 1.608 cas, suivis de fils qui ont violenté leurs mamans avec 538 cas, puis de frères qui ont violenté leurs sœurs avec 418 cas. Par ailleurs, M^e Messaoudène a relevé que les grandes villes enregistrent le plus grand nombre de cas de violences à l'égard des femmes, notamment à Alger, Oran et Annaba. Toutefois, elle a estimé que le nombre de cas de violences enregistrés en Algérie est « beaucoup moins important » par rapport à d'autres pays qui enregistrent les « pires formes de violences ». D'autre part, elle a indiqué que plus de 54% des actes de violences ont été commis le soir et plus de 31% le matin, alors que 48% des cas de violences ont été produites au sein du domicile familial et 34% des cas de violences sur la voie publique. S'agissant du mobile de l'agression, elle a cité les litiges familiaux avec 2.509 cas et les causes sexuelles (255 cas). M^e Messaoudène a saisi cette occasion pour appeler les citoyens à dénoncer les cas de violences, ce qui représente une forme de prévention et de protection de la femme et de la société». APS

BORDJ BOU-ARRÉRIDJ

Le P/APC de Harraza suspendu de ses fonctions

Nous avons appris de source proche de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, que le président de l'Assemblée populaire communale de Harraza, 55 kilomètres à l'ouest du chef-lieu de la wilaya de Bordj Bou-Arréridj, a été suspendu, mercredi dernier, par la wilaya, pour des raisons liées à des poursuites judiciaires. Le maire suspendu est poursuivi par la justice dans des affaires de faux et usage de faux dans des documents officiels et la dilapidation de l'argent public. Il va être jugé, devant le tribunal criminel près la cour de Bordj Bou-Arréridj, le 15 décembre. Par ailleurs, il faut souligner que le nouveau code communal est clair : tout élu poursuivi en justice sera suspendu. La présomption d'innocence est préservée puisque l'élu suspendu ne sera remplacé qu'en cas d'une condamnation définitive.

Mouad B.

M'SILA

Saisie de deux fusils de chasse et de munitions à Aïn Rich

Ala suite d'une plainte d'un berger de la région Theniet El Gamh, dans la commune de Aïn Rich, 136 kilomètres au sud du chef-lieu de la wilaya de M'sila, pour menace à l'aide d'arme, les éléments de la brigade de Gendarmerie nationale de la dite commune, ont arrêté en fin de semaine, deux personnes. La perquisition opérée aux domiciles des deux individus a permis la saisie de deux fusils de chasse et 20 cartouches. Les deux mis en cause ont été présenté devant le parquet de Aïn El Melh où ils sont entendus par le juge d'instruction pour possession d'armes sans autorisation.

Mouad B.

L'établissement hospitalier spécialisé en pédiatrie Boukhouffa-Abdelkader de la localité d'El Menzeh (ex-Canastel) à l'est d'Oran se lancera dans les interventions de greffe rénale en 2014, a indiqué jeudi la chef du service de maladies urinaires à l'EHS, le P^r Mellah Nouria.

«La transplantation rénale sera pratiquée au cours de l'année prochaine avec des interventions ciblant des adolescents au début», a-t-elle affirmé à l'APS, en marge des travaux de la Journée mondiale des maladies urinaires organisées à l'amphithéâtre de l'EHS.

Pour mettre sur les rails ce projet, une équipe spécialisée s'attelle au lancement des interventions de la greffe rénale dans cet établissement disposant d'équipements nécessaires pour répondre aux demandes assez importantes des malades, a ajouté Mellah. Dans ce contexte, elle a souligné que le plus important est



de prévenir les enfants contre l'insuffisance rénale par le traitement de toutes les maladies qui touchent l'appareil urinaire. Les travaux de cette rencontre, à laquelle ont assisté des chirur-

giens et des urologues, sont axés sur la présentation des nouvelles techniques de diagnostic par radiologie pour le dépistage précoce des maladies touchant l'appareil urinaire notamment

ceux des reins. Les participants ont insisté, dans leurs interventions, sur l'objectif de cette rencontre qui permet d'arriver à un consensus concernant la chirurgie en pédiatrie, notamment pour le traitement des maladies urinaires dont la prise en charge comprend le diagnostic par radiologie.

Sur ce point, les intervenants ont conseillé d'être vigilant en radiologie pour ne pas exposer les malades aux radiations qui peuvent être nuisibles pour leur santé. Cette rencontre est organisée par le service d'urologie de l'EHS de pédiatrie.

CANCER : La flore intestinale en renfort de la chimiothérapie

Les bactéries qui peuplent les intestins viennent en renfort de chimiothérapies anti-cancéreuses pour les rendre plus efficaces, selon des travaux publiés jeudi.

Ces observations assez étonnantes, quoique conduites sur des souris, pourraient avoir des applications pratiques pour les patients, d'après les chercheurs dont les travaux sont parus jeudi dans la revue Science. L'équipe française dirigée par le Pr Laurence Zitvogel (Institut Gustave Roussy/Inserm), avec ses collègues (Institut Pasteur, Inra/recherche agronomique), montre que la flore intestinale stimule les réponses immunitaires pour combattre un cancer lors d'un traitement à base de cyclophosphamide (CTX), l'un des médicaments les plus utilisés en chimiothérapie, contre les cancers du sein, lymphomes et certains cancers du cerveau...

L'efficacité de ce médicament repose en partie sur sa capacité à entraîner le passage de certaines bactéries intestinales vers la circulation sanguine et les ganglions. Une fois dans les ganglions lymphatiques, ces bactéries (du groupe «Gram négatif») stimulent de nouvelles défenses immunitaires qui aident l'organisme à mieux combattre la tumeur cancéreuse. La flore intestinale - ou «microbiote intestinal» -, composée de 100.000 milliards de bactéries, exerce des fonctions cruciales pour notre santé comme la dégradation des aliments ingérés pour une meilleure absorption intestinale et un métabolisme optimal. Ces milliards de bactéries, qui colonisent l'intestin dès la naissance, jouent également un rôle clé dans la maturation des défenses immunitaires. Au départ c'est un effet secondaire du traitement (troubles digestifs, inflammation) qui favorise ce passage de quelques bactéries dans la circulation sanguine, en perturbant la barrière intestinale. Une fois dans la circulation, les bactéries provoquent une réaction de défenses immunitaires, qui mène au recrutement de celles, des lymphocytes T, différentes de celles mobilisées par la chimiothérapie. «De façon surprenante, la réponse immunitaire dirigée contre ces bactéries va aider le patient à lutter encore mieux contre sa tumeur en stimulant de nouvelles défenses immunitaires», relève Laurence Zitvogel. Maintenant que ces bactéries «bénéfiques» ont été identifiées, «on devrait réussir rapidement à en fournir plus à l'organisme, notamment via des probiotiques et/ou une alimentation spécifique», avance cette spécialiste d'immunologie.

DIABÈTE

Journée de sensibilisation à la prévention contre le diabète au profit des fonctionnaires de la sûreté nationale

Le service de la santé, de l'action sociale et des sports de la sûreté de la wilaya d'Alger a organisé jeudi au siège du service de wilaya de la sûreté publique de Bab Ezzouar, une journée de sensibilisation à la prévention contre le diabète, au profit des fonctionnaires de ce service.

Cette rencontre de sensibilisation a été animée par des médecins de l'Association des diabétiques de la wilaya d'Alger, dont Nassima Sakhi qui a appelé au dépistage précoce de cette maladie, affirmant que le diabète n'est pas aussi «grave» qu'en le croit.

Elle a cité les facteurs qui causent cette maladie dont un mauvais régime alimentaire, la sédentarité, l'obésité et une forte cholestérolémie, ou tre des facteurs génétiques.

La spécialiste a mis en garde contre la hausse du taux d'atteinte de cette maladie, notamment des deux types (A et B), au sein de notre société, appelant les diabétiques à suivre les conseils de

leurs médecins, pour éviter toute complication qui sont plus «graves» que la maladie.

Le diététicien à la maison du diabète d'El-Hamma, Karim Messous a souligné la nécessité d'adopter un régime alimentaire équilibré et d'éviter des aliments riches en sucre, en gras et en sel qui contribuent à augmenter le taux de glycémie. Par ailleurs, le chef du service de la santé, de l'action sociale et des sports de la sûreté de la wilaya d'Alger, M. Abdellkrim Dib a souligné pour sa part la nécessité d'organiser de telles journées de sensibilisation au profit des fonctionnaires de la sûreté nationale, rappelant celles organisées dernièrement par le service sur le dépistage précoce du cancer du sein auprès des femmes de ce service. L'association des diabétiques de la wilaya d'Alger poursuivra ses activités de sensibilisation à la prévention et à la prise en charge de cette maladie tout au long du mois de novembre.

AU CENTRE D'UNE ACTION DE SENSIBILISATION À CONSTANTINE

Les faces cachées du diabète

La gravité du diabète et de ses complications est au centre d'une action de sensibilisation organisée jeudi à Constantine sous un chapiteau géant, à l'initiative de l'association locale des diabétiques «Nahla», en partenariat avec un laboratoire international.

La présidente de «Nahla», Mme Ouarda Benegueni-Zebiri, a souligné au cours de cette opération intitulée «Les faces cachées du diabète» l'importance d'un dépistage régulier des complications de cette affection dont la prévalence est de l'ordre de 7,54 % en Algérie.

Les actions de prévention, d'information et de sensibilisation doivent être «de devoir de tout un chacun» pour freiner la gravité et l'évolution du diabète qui compte parmi les principales causes de maladies cardiovasculaires, de cécité, d'insuffisance rénale et d'amputation des membres inférieurs, a estimé son côté M^e Habiba Ksili, chargée de la communication du laboratoire pharmaceutique étranger, co-initiateur de cette campagne. Une équipe composée d'un diabetologue, d'un endocrinologue et d'un médecin interniste a été mobilisée pour

faire des consultations personnalisées, examiner, effectuer des prélèvements et établir des diagnostics de dépistage d'éventuels cas positifs, sur place, au profit du grand public, venu en grand nombre se faire ausculter gracieusement. L'initiative «Les faces cachées du diabète» a été marquée par des expériences, sous forme de jeux, dévoilant ce côté «invisible» de la maladie par le truchement de mises en situations réelles telles que la simulation d'hypoesthésie ou perte de la sensibilité, et d'effets de l'obésité et de vertige.

APS

LE PROFESSEUR NAFTI L'A ANNONCÉ, LORS DU LANCEMENT DU «WHITE BOOK» SUR LA BPCO

3,7%

d'Algériens de plus de 40 ans touchés par la BPCO

Maladie chronique pulmonaire, la Broncho-pneumopathie chronique obstructive (Bpc), familièrement appelée bronchite chronique touche 1 300 000 patients en Algérie. C'est ce qu'a indiqué, hier, le P^r Salim Nafti, président de la Société algérienne de pneumo-phthisiologie (Sapp) et chef de service de pneumologie, au CHU Mustapha Bacha d'Alger.

Il intervenait, lors d'une conférence-débat, à l'hôtel Sofitel, à l'occasion de la célébration de la Journée mondiale de la Bpc. Cet événement a été marqué par le lancement du «White Book» (livre blanc,) en Algérie, qui est un ouvrage publié à la suite des résultats de l'étude Breathe, réalisée par les experts de toute la région du Moyen-Orient et de l'Afrique, dont l'Algérie, sur la Bpc et ce, avec le soutien du laboratoire GSK.

Ce livre blanc permet, au praticien, «de mieux se documenter sur cette maladie chronique pour être sensibilisé, davantage, sur la maladie, d'attirer l'attention des pouvoirs publics sur les principaux facteurs de risque, l'impact sur la population et sur les systèmes de santé». Cet ouvrage «permet aussi de sensibiliser le patient sur les dangers du tabagisme». Bien qu'elle soit mortelle, la Bpc demeure méconnue du grand public d'où l'importance du «White Book».

«C'est pour la première fois, que le véritable fardeau que représente la Bpc a été quantifié, tant en ce qui concerne son coût pour la société que les effets de la maladie sur les patients et leur famille dans ces régions», a déclaré le professeur Salim Nafti, du Comité directeur de l'étude Breathe. Selon lui, «plus de 13 millions de personnes dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique souffrent d'une Bpc consécutive au tabagisme», ajoutant que «le taux de prévalence en Algérie s'élève à 3,7% chez la population âgée de 40 ans et plus, alors que la prévalence globale dans les onze pays qui ont participé à cette étude est de l'ordre de 3,6%».

«De plus, le fardeau sanitaire et économique lié au traitement de la maladie est énorme ; a alerté le spécialiste», précisant que la Bpc est responsable de 1 000 consultations, 190 visites aux urgences et 175 hospitalisations par heure, dans l'ensemble des onze pays où l'étude a été menée». L'étude rapporte, par ailleurs, que «de nombreux patients sont mal informés sur la maladie et son traitement». Ainsi, l'étude en question met en exergue, «un manque de sensibilisation sur la maladie». De son côté, le D^r Abderrahmane Ziani, directeur médical chez GSK, a expliqué que le «White Book» représente un pilier maître pour la réalisation d'un engagement à long terme en matière d'amélioration des soins dans le domaine des pathologies respiratoires dans les régions du Moyen-Orient et de l'Afrique».

Amel B.

Les enfants sont programmés pour détester les légumes verts

Des chercheurs américains ont trouvé une raison originale pour expliquer l'aversion des plus jeunes pour les légumes : c'est leur instinct de survie qui les empêche d'en manger.

Pourquoi les enfants font la moue quand on leur met des légumes verts sous le nez alors qu'ils salivent devant des frites ou des bonbons ? Chacun y va de sa réponse. Pour les uns, c'est purement une question de goût : les aliments doudous sucrés ou salés l'emportent largement devant les courgettes ou haricots verts au goût moins prononcé. Pour les autres, il s'agit bonnement d'une question d'éducation : aimer les légumes, ça s'apprend dès le plus jeune âge.

Le Dr Annie Wertz and Dr Karen Wynn, psychologues à l'Université de Yale, battent en brèche l'une et l'autre de ces théories pour en apporter une autre, plus biologique. En fait, ce n'est pas de leur faute si les enfants répugnent à manger des légumes verts, ils sont conditionnés pour s'en méfier, affirment les deux spécialistes.

En analysant l'attitude de 47 enfants âgés de 8 à 18 mois face à des plantes et des végétaux en plastique, les psychologues se sontaperçus que le contact avec les plantes



n'était pas naturel pour les petits. Ils ont montré une grande réticence à les toucher.

Un réflexe défensif

Les spécialistes supposent que cette méfiance est programmée dès la naissance pour protéger les enfants. «Cette stratégie comportementale mettrait à l'abri les enfants des dangers possibles, en diminuant la possibilité d'ingérer des plantes toxiques ou de se blesser au contact de certaines plantes (poils fins, épines, huiles nocives...)», résument les auteurs, cités par le Daily Mail. Pour baisser cette barrière défensive inconsciente, les chercheurs recommandent une approche pédagogique : «Cet évitement naturel peut être modifié si on leur explique que telle plante est bonne à manger ou à être utilisée pour autre chose». Cette stratégie peut être tentée par les parents, mais suffira-t-elle à convaincre les enfants de finir leurs petits pois ? Cela laisse perplexe.

Les grands-parents priviléient la transmission d'un savoir-faire à leurs petits-enfants

La transmission d'un savoir-faire et des souvenirs est considérée comme la mission principale des grands-parents, selon un sondage Opinion Way. A l'heure où les grands-parents n'ont jamais été aussi nombreux, on est en droit de s'interroger : quelle place occupent-ils au sein des structures familiales ? L'institut de sondages Opinion Way, en collaboration avec le ministère des Affaires sociales et de la Santé, a pris le pouls des Français pour nous éclairer sur un aspect de notre société. On en apprend davantage sur le rapport grands-parents/ petits-enfants et l'importance de la transmission. Aux yeux des sondés, les grands-parents

doivent transmettre en premier lieu des valeurs que sont le respect de l'autre, le sens de la famille et l'honnêteté. La tolérance et le respect de l'autorité sont cités par 21 % des sondés.

La transmission familiale se place au cœur des préoccupations à la fois des grands-parents et des petits-enfants. «La transmission d'un savoir-faire aux petits-enfants» occupe avec le récit des souvenirs de vie personnelle et de la vie de famille les deux premières places du top 5 des activités vues comme prioritaires entre grands-parents et petits-enfants. Le goût pour la lecture et les sorties culturelles sont les autres activités essentielles entre les grands-

parents et leurs petits-enfants. Les grands-parents sont loin d'être ringards aux yeux des jeunes générations. La preuve, 90 % des moins de 18 ans pensent qu'ils attendent d'eux qu'ils partagent leur passion. Pour 84 % ils ont même un rôle de confident à jouer.

Le regard des enfants sur la grand-parentalité

Les enfants aiment leurs grands-parents. Ce qu'ils affectionnent le plus chez eux ? Le temps que les grands-parents leur accordent, les choses qu'ils leur apprennent... et les cadeaux !



L'honnêteté est une valeur matinale

L'honnêteté et l'éthique sont des valeurs matinales. Nous sommes plus susceptibles de voler, tricher et mentir l'après-midi car notre sens de l'autocontrôle s'émousse assez facilement au cours de la journée.

Au réveil, on se lève d'un pied honnête et au fil de la journée, notre capacité à devenir malhonnête est de plus en plus forte. On vole, triche et ment sans scrupules l'après-midi plus le matin, selon une étude scientifique de l'Université d'Harvard et de l'Université d'Utah (Etats-Unis). Les chercheurs ont mené trois expériences pour comprendre les mécanismes cérébraux des comportements malhonnêtes comme le vol, la tricherie ou le mensonge. Ils ont mis à l'épreuve un groupe d'étudiants le matin et l'après-midi. La conscience morale est matinale. Les étudiants ont dû compléter deux bouts de mot «RAL» et

«QUE». Le matin, ils ont été très nombreux à répondre spontanément moral et éthique. Alors que l'après-midi, ils forment des mots différents et sans aucun lien avec la moral. La conscience semble donc plus « morale » le matin que l'après-midi.

On ment plus facilement l'après-midi
L'après-midi, les étudiants affirment sans scrupule à un interlocuteur virtuel avoir résolu un problème irrésoluble alors qu'ils avouaient le matin leur incapacité à trouver la solution. Et, pour gagner plus d'argent lors d'un jeu virtuel, la majorité des étudiants a menti et triché l'après-midi alors qu'ils étaient honnêtes le matin. Les résultats de ces tests ont permis aux chercheurs de constater que la plus part des gens

était plus honnête le matin que le soir. Et que la maîtrise de soi semble se dissiper avec la fatigue et le stress accumulé au cours de la journée. Mais, les scientifiques ont aussi analysé que les gens malhonnêtes l'étaient autant le matin que l'après-midi. Les auteurs ont conclu que « les personnes honnêtes s'avèrent le plus sensibles à l'effet du temps ou fatigues et, chez certains d'entre eux, le simple moment de la journée peut déterminer un comportement malhonnête ! ». Par ailleurs, « dans les environnements professionnels où l'éthique et l'honnêteté participent directement à la fonction, les organisations devraient prendre en compte le moment de la journée pour les prises de décisions. »

Les troubles de l'élocution chez l'enfant

Les troubles de l'élocution concernent l'articulation de la parole. Zozotement, chuintement et autres troubles de l'élocution prétent souvent à sourire. Pourtant, ils peuvent devenir de véritables handicaps lorsqu'ils perturbent la communication et sapent la confiance de l'enfant.

Les troubles de l'élocution les plus courants

Le zozotement (ou zézaiement) correspond au remplacement du son « ch » par « s » (« saton » pour « chaton ») et du son « j » par « z » (« manzer » pour « manger »). La langue se place anormalement entre les dents, par exemple parce qu'elle est trop large ou située trop haut dans la bouche.

Le chuintement est le phénomène inverse, « ch » au lieu de « s » (« chou » pour « sou ») et « j » au lieu de « z » (« bouge » au lieu de « bouse »). L'air expire en parlant passe sur les côtés de la langue au lieu de glisser au milieu de celle-ci. Dans d'autres cas, le « l » est remplacé par le son « ll » (« balade » devient « baillade »).

Que faire en cas de troubles de l'élocution ?

Les troubles de l'élocution sont dus à des problèmes d'articulation, mais le langage, l'intelligence et la pensée de l'enfant sont normaux. Ils surviennent souvent au moment de la chute des dents de lait et disparaissent une fois que les dents définitives ont poussé.

Néanmoins, s'ils persistent au-delà de l'âge de sept ans, il est nécessaire de consulter son médecin. S'ils sont liés à un problème de dentition, il vous dirigera vers un orthodontiste. Dans d'autres cas, ces troubles peuvent révéler une surdité partielle et une consultation chez un spécialiste ORL pourra confirmer le diagnostic. Ces troubles sont parfois un moyen d'attirer l'attention : un suivi psychothérapeutique contribuera à les résoudre.

Dans tous les cas, l'enfant sera suivi par un orthophoniste qui définira un programme de rééducation adapté au problème. Les techniques employées varient selon le type de trouble et prouvent généralement leur efficacité en quelques mois. Dans certains cas, l'orthophoniste peut déceler, au cours des exercices, une anomalie de la bouche (un voile du palais ou un frein de la langue trop courts, par exemple) et la signaler au médecin, qui mettra en place un traitement approprié.

Les troubles de l'élocution peuvent avoir des conséquences néfastes sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture. Il est donc préférable d'entreprendre une prise en charge orthophonique le plus tôt possible, et avant que l'enfant n'entre au cours préparatoire.

ARRÊT CARDIAQUE

Quels sont les signes avant-coureurs ?

Si les arrêts cardiaques semblent arriver soudainement, ils sont pourtant précédés de signes avant-coureurs. Et si ces alertes étaient mieux connues et prises en compte, de nombreuses vies pourraient être sauvées.

L'arrêt cardiaque n'est pas si brutal que cela. Il s'annonce un mois environ avant son arrivée avec des alertes et symptômes tels que la douleur de poitrine, des essoufflements, des étourdissements, des événouissements ou des palpitations, selon une nouvelle étude scientifique de l'Université de Portland (Etats-Unis). Les chercheurs ont établi ces conclusions après avoir analysé pendant 11 ans les données médicales d'hommes âgés de 35 à 65 ans ayant eu un arrêt cardiaque hors de l'hôpital. Ils ont présenté les conclusions de leur enquête au congrès annuel de cardiologie, l'American Heart Association.

Parmi les 567 hommes qui ont subi un arrêt cardiaque hors de l'hôpital, 53% d'entre eux avaient ressenti des symptômes avant-coureurs. 56% d'entre eux ont eu des douleurs de poitrine, 13% étaient essoufflés et 4 % ont eu des étourdissements, événouissements ou des palpitations. La plupart (80%) de ces symptômes sont intervenus

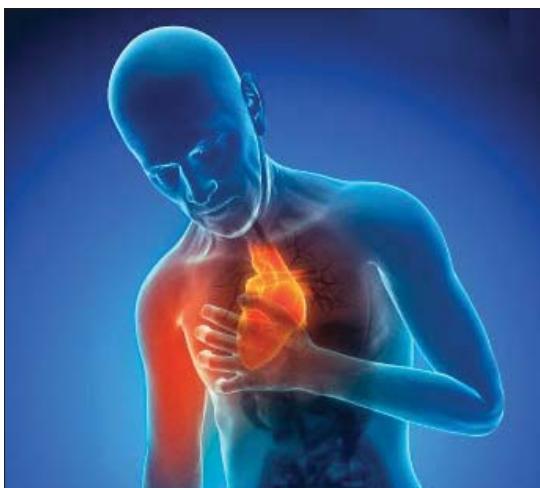
4 semaines et 1 heure avant la survenue de l'arrêt cardiaque.

Connaître les signes précurseurs pour sauver des vies

Les auteurs rappellent que « seuls 9,5% des personnes survivent après un arrêt cardiaque hors de l'hôpital. En effet, les sauveteurs arrivent souvent trop tard et les témoins sont le plus souvent pas formés au massage cardiaque.» Ils insistent sur le fait que « comme dans plus d'un cas sur 2, les signes avant-coureurs sont perceptibles dans le mois qui précède l'arrêt, il ne faut donc pas les ignorer et aller consulter.»

Rappelons aussi que la grande majorité des infarctus ont lieu loin d'un hôpital et qu'une personne en arrêt cardiaque perd 10% de chance de survie par minute qui passe sans intervention.

L'arrêt cardiaque est responsable de 50 000 à 60 000 décès par an en France, soit près de 200 décès



par jour, et touche de plus en plus les femmes. En effet, les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité féminine, responsables de près d'un décès sur trois (32%) devant les cancers, tuant 7 fois plus de femmes que le cancer du sein.

Cancer : la piste de la chronothérapie personnalisée se précise

L'organisme des malades atteints de cancer réagit différemment selon l'heure d'administration du traitement. Des chercheurs de l'Inserm sont finalement parvenus à établir un modèle mathématique capable d'établir l'heure précise pour une tolérance optimale. La chronothérapie des cancers, découverte il y a une vingtaine d'années par le chercheur Francis Lévi, part du principe que l'efficacité des médicaments peut doubler selon l'heure à laquelle ils sont administrés. « De plus, c'est à cette heure optimale que les médicaments se révèlent aussi jusqu'à 5 fois moins toxiques pour l'organisme », précise l'Inserm. Cette technique n'était pourtant tout à fait pas au point

car il existe d'importantes différences de rythme biologique entre les malades, difficiles à établir. L'équipe menée par Francis Lévi a donc cherché à travailler sur cet aspect de la chronothérapie. « Si, pour 50% des patients l'heure optimale est la même, les 50 % restants sont soit en avance soit en retard sur cette heure », expliquent-ils. Pour mieux comprendre ces différences, les chercheurs ont étudié la toxicité d'un médicament anticancéreux, l'irinotécan, en fonction de l'heure d'administration chez plusieurs groupes de souris. Ils en ont conclu que l'heure optimale pour une meilleure tolérance au traitement varie jusqu'à huit heures d'un groupe de souris à l'autre. Ré-

sultat : les chercheurs ont travaillé sur un modèle mathématique permettant d'établir l'heure précise à laquelle l'irinotécan est le moins毒ique pour l'organisme. La prochaine étape est de valider ce modèle pour d'autres molécules utilisées en chimiothérapie. « Au-delà de l'expression des gènes, ils voudraient aussi trouver d'autres paramètres physiologiques liés à l'horloge biologique permettant de prédire l'heure optimale des traitements pour chaque patient. Ces travaux devraient permettre d'accroître l'efficacité et la tolérance des traitements, mais aussi améliorer considérablement la qualité de vie des malades », conclut l'Inserm.

Le cerveau voit ce qu'on ne voit pas

Votre cerveau détecte beaucoup d'informations visuelles mais ne vous le dit pas ! En effet, il ne vous renvoie que les messages essentiels pour la compréhension instantanée.

Trop d'infos tuent l'info ! Le cerveau a une capacité à analyser un très grand nombre d'informations visuelles, à les traiter et les trier pour nous renvoyer uniquement les plus importantes, selon une étude scientifique de l'Université de l'Arizona (Etats-Unis).

Pour comprendre comment le cerveau analyse les informations visuelles, Jay Sanguinetti, chercheur de l'Université a soumis aux bénévoles de l'étude des images très par-

ticularisées. Ils ont dû observer des silhouettes noires sur fond blanc dont le motif principal était assez difficile à percevoir, car « camouflé » dans les espaces blancs.

Une analyse des ondes cérébrales

Alors que les participants regardaient ces images, les chercheurs mesuraient leur activité cérébrale par électroencéphalogramme (EEG). Ils voulaient comprendre si ces silhouettes que les bénévoles ne voyaient pas étaient quand même perçues par leur cerveau.

Scientifiquement, quand le cerveau a bien reconnu une forme et qu'il peut la nommer comme re-

présentatif d'un objet réel, il émet une onde cérébrale particulière la N400. Après analyse des ondes cérébrales, les scientifiques ont observé que même si les sujets ne reconnaissent pas certaines images, leur cerveau le faisait et en très peu de temps. A peine 400 millisecondes après l'affichage de l'image, il émet l'onde N400. En revanche, il ne transmet pas l'information, la traitant comme une perception.

Trop d'infos tuent l'info

« Si le cerveau a choisi de priver le sujet de certaines informations, ce n'est pas une perte de res-

ources, bien au contraire », explique les auteurs. « Comme le cerveau traite énormément d'informations, il a évolué et appris à analyser les plus importantes à un moment donné. Il ne renvoie que les messages essentiels à une prise de conscience de l'environnement visuel dans l'intérêt de notre survie, probablement. Cela nous permet de ne pas nous noyer sous une masse floue d'informations. » Par exemple, il serait difficile d'imaginer être capable de traverser la rue sans risque en percevant toutes les oranges chinoises existantes...

Les conclusions de cette étude ont été publiées dans la revue Psychological Science.

L'ORGANISATION ADMINISTRATIVE COLONIALE

Etude de Amar Belkhodja, chercheur en histoire

IV - Le Centre Municipal



Quelles sont les nouveautés introduites par le décret 25 août 1937 ? de simple section communale, le douar est projeté à l'autonomie et voit sa Djemaâ investie « de la quasi-totalité des attributions exercées, en vertu de la loi du 5 avril 1884, par les Conseils Municipaux, et son président de prérogatives qui l'apparentent au maire » : administration du centre, publication et exécution des lois et règlements, nomme aux emplois, procède aux adjudications, exerce les fonctions d'officier d'Etat-Civil... Cette « autonomie » n'est en fait que relative. Le Centre Municipal dépend toujours de la commune mixte en ce sens que l'administrateur garde les pouvoirs de police municipale, sauf pour certaines matières tels que la circulation, le nettoiement, l'éclairage, la démolition ou la réparation des édifices menaçant ruine, le mode de transport des personnes décédeées, le contrôle du ravitaillement. De même que les arrêtés du président du Centre Municipal ne sont exécutoires qu'après leur approbation par l'administration de la commune mixte ; par contre, les délibérations de la Djemaâ ne sont valables que sur décision du préfet. Le décret du 25 août 1937 portant création de Centre Municipal précise dans son article premier que cette nouvelle institution vise « à exercer les indigènes à la pratique de la vie municipale ». C'est un apprentissage éternel auquel sont

initiés les populations algériennes, prétendues de prime abord inaptes à la gestion des affaires publiques.

Ces pétards juridiques sont toujours mouillés. On a beau réformer depuis 1863, la Djemaâ des douars-communes restent pitoyablement statique et son action va naturellement à l'encontre des intérêts de la paysannerie. De 1937 à 1941, le Centre Municipal, qui tient la Djemaâ par la main pour lui faire traverser le gué, est une opération peu concluante. « Il faut souligner que l'expérience est loin d'avoir donné les résultats que l'on attendaient » (*Documents Algériens* n°2 du 15.9.1945). Ce constat pousse les autorités françaises à prendre de nouvelles dispositions à travers le décret du 29 août 1945. Désidément, le soleil d'Algérie inspire toutes sortes de réformes puisque le mois d'août semble toujours propice à l'adoption des textes réglementaires. Le nouveau texte apporte des réaménagements. Il supprime la tutelle du Préfet qui approuvait les délibérations du Centre Municipal avant leur exécution. Celles-ci sont du ressort de l'administrateur de la commune mixte qui, conformément aux dispositions du décret du 25 août 1937, approuvait les arrêtés du président du Centre Municipal. Le texte laisse le pouvoir au Préfet de suspendre le président de la Djemaâ et ses adjoints et au Gouverneur Général le droit de prononcer leur révocation. Enfin,

le décret du 29 août 1945 accélère la mise en place des Centres Municipaux. De 62 en 1946, les Centres Municipaux atteignent le nombre de 255 en 1953 sur les 1196 douars-communes que comptait l'Algérie du Nord avant la venue sur la scène administrative du Centre Municipal en 1937.

Nous sommes loin du compte. Il faut préciser toutefois que « l'expérimentation » du Centre Municipal démarre d'abord dans les villages kabyles. Les français s'accrochent toujours à cette idée qui leur permet en même temps de « diviser pour régner », à savoir que l'expérience de l'autonomie du Centre Municipal a beaucoup plus de chance de réussir en « pays berbère » qu'en « pays arabe ». Le plus gros des plus gros des Centres Municipaux restera par voie de conséquence concentré en Kabylie où leur nombre est passé de 55 en 1945 à 158 en 1947 dont 16 seulement se trouvent en « pays arabe », selon la terminologie de l'époque qui a tout l'air de revenir à la surface en ces temps de drame et de tourmente des années 1990. Parmi les 142 Centres Municipaux de Kabylie, 129 correspondent en réalité à un seul village (région de Tizi Ouzou). Plusieurs d'entre eux abritent moins de 300 habitants. Les 13 Centres Municipaux de la région de Bougie correspondent quant à eux à un groupe de villages dont le nombre ne dépasse pas les 1.800 habitants. « Les administrateurs chargés de la tutelle des Centres

Municipaux de Grande Kabylie sont unanimes à souhaiter un regroupement de ces unités décidément trop petites ». Les autorités politiques et législatives françaises ont une bien curieuse conception de l'administration locale. Ils passent d'une extrême à l'autre. Autant la commune mixte regroupait en moyenne 45 000 habitants, autant le centre municipal est une infime portion dont la plus petite abrite 240 habitants. Le Centre Municipal que les français se sont empressés à installer en Kabylie, région, selon eux, prédisposée à abriter une nuée de « petites républiques » , n'a en réalité apporté aucun changement dans la vie de tous les jours. La précarité est toujours là. La « démocratisation » de la vie municipale s'accorde mal de la misère sociale dans laquelle baigne tout le pays : « Les besoins du Centre (Municipal) ne peuvent être satisfaits qu'avec une aide importante de la colonie ou du département. De cette aide dépend de succès ou l'échec. Tout ce qu'on dit ou écrit d'autre sur le Centre Municipal, n'est que pure littérature ».

(*L'Algérie du demi-siècle vue par les autorités locales* – 1954-p.210). La conversion des Djemaâs qui ont amorcé leur métamorphose depuis ce lointain Sénatus-Consulte de 1863, est encore loin d'arriver à terme. 1863-1953, soit presque un siècle après, les institutions locales « couleur indigène » pataugent au même point. Dans les officines du

colonialisme tous les prétextes sont bons pour justifier cette lenteur « d'émancipation », unique dans le fonctionnement des collectivités locales que résume pour nous, avec des accents de fierté, le service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie : « Ainsi la modeste Djemaâ, timidement esquissée par le Sénatus-Consulte de 1863, amendée en 1868, en 1870, en 1895, puissant ensuite dans les réformes de 1919 un nouvel élan, va se développer grâce aux décrets du 29 août 1945, pour aboutir à son terme d'évolution : le centre municipal.

C'est la dernière étape avant l'autonomie intégrale créée par la loi municipale du 5 avril 1884. Sujétion initiale, tutelle peu à peu assouplie, liberté s'épanouissant chaque jour, telles sont les phases qu'à traversées l'institution. C'est la lente (sic) poussée d'une plante, fragile d'abord, souffreteuse sous le dur hiver berbère (sic) mais qui maintenant va porter ses fruits ».

(*Documents Algériens* n°2 du 15.9.1945).

Cela a été écrit et non accompli. En 1954, à la veille du déclenchement de guerre de libération nationale, le bilan des institutions coloniales est nul. « Rien ne paraît devoir être modifié pour les douars ; les revenus sont biens insuffisants et l'éducation civique des Djemaâs y est à peine amorcée ».

(*L'Algérie du demi-siècle vue par les autorités locales*. – 1954- p. 183).

A suivre

MALI

La situation sécuritaire à Kidal «préoccupante mais pas inquiétante»

La situation sécuritaire à Kidal dans le nord-est du Mali est «préoccupante mais pas inquiétante», a déclaré jeudi à Bamako Michel Reveyrand De Menthon, représentant spécial de l'Union européenne (UE) pour le Sahel, affirmant que l'UE a pour priorité la stabilité politique du pays.

«La première priorité de l'UE concernant le Mali, c'est la stabilité politique du pays dans son ensemble. Deuxièmement, il s'agit d'accompagner le règlement de la stabilisation de la situation au nord Mali en particulier et la troisième, c'est d'avancer dans un agenda régional qui est essentiel de régler l'ensemble de la crise, de façon durable», a souligné M. De Menthon lors d'une conférence de presse.



Évoquant la vision de l'UE sur la situation au Mali, le diplomate européen a souhaité que «le Mali fasse d'aussi bonnes élections législatives et parlementaires qu'il a fait de bonnes élections présidentielles au cours des derniers mois». D'après lui, «la crise malienne est politique et elle doit être résolue sur le plan

politique» et «les députés ont un rôle très important à jouer». De Menthon a en outre souligné qu'il y a un processus positif qui avance et que «le gouvernement malien veut avancer, il est ouvert à toute forme de dialogue avec l'ensemble des acteurs. On est en train de franchir des étapes extrêmement positives, donc je

ne suis pas inquiet», a-t-il expliqué. Selon lui, «la situation est compliquée» dans le nord Mali en raison notamment de la présence «de groupes terroristes importants sur le territoire malien».

Toutefois, le diplomate européen a insisté : «je ne suis pas inquiet, je fais vraiment confiance aux autorités malien, le président IBK (président malien Ibrahim Boubacar Keïta, Ndlr) veut que les choses avancent, il veut reconstruire l'Etat malien, il veut réussir ce qui doit être réussi au Mali aujourd'hui. La communauté internationale, en tout cas l'Union européenne, nous lui faisons une pleine confiance».

Michel Reveyrand De Menthon, un ancien ambassadeur de la France au Mali, a pris ses nouvelles fonctions en mars dernier à l'UE.

MAURITANIE

Les Mauritaniens élisent aujourd'hui leurs députés et conseillers municipaux

Les Mauritaniens élisaient samedi leurs prochains députés et conseillers municipaux dans le cadre des premières élections législatives et municipales depuis sept ans, boycottées par l'opposition alors que le parti au pouvoir est donné grand favori.

Pour les législatives, qui doivent permettre de pourvoir les 147 sièges de l'Assemblée nationale, 64 partis politiques ont aligné 438 listes de candidatures. Quant aux municipales, qui renouveleront les 218 conseils municipaux du pays, 1.096 listes de candidatures issues de 47 partis politiques ont été enregistrées, selon les derniers chiffres de la Commission électorale nationale indépendante (Cén).

Dix des onze partis politiques de la Coordination de l'opposition démocratique (COD), boycottent ce scrutin, dénonçant l'absence «de garanties de transparence». Le président Mohamed Ould Abdelaziz a, lui, regretté que «ces partis n'ont pas voulu (y) participer pour des raisons qui leur sont propres».

«Nous respectons leur décision», a-t-il dit, en rappelant que les participants à l'élection «frôlent la centaine» de partis politiques avec «des milliers de listes candidates déposées». «Nous avons tant attendu, retardé ce sélections 24 mois uniquement pour permettre à tous de s'y préparer», a-t-il précisé, faisant allusion aux concertations entre le pouvoir et la COD. Ces concertations, visant la participation des opposants à ce scrutin, ont échoué en octobre, dix des onze partis de la COD ayant rejeté en bloc les propositions du pouvoir sur un report des élections de deux semaines.

Le parti au pouvoir grand favori

Etant le seul parti à avoir déposé des listes et inscrit des candidats dans toutes les circonscriptions électORALES, l'Union pour la République (UPR, au pouvoir) part favori pour les législatives et municipales du 23 novembre. Il est suivi par ordre décroissant en nom-



bre de listes et de candidats par le parti Tawassoul, puis l'un des partis de l'opposition modérée, l'Alliance populaire progressiste (APP) du président de l'Assemblée nationale Messaoud Ould Belkheir.

Reconnue en 2007 comme formation légale, Tawassoul est le seul membre de la COD qui a décidé de participer à cette consultation électorale. D'autres partis de l'opposition dite modérée, dont ceux de la Coordination pour une alternance pacifique (CAP), prennent également part aux élections du 23 novembre aux côtés des dizaines d'autres partis de la majorité, dont l'UPR. Le scrutin est organisé et supervisé par une Commission électorale nationale indépendante (Cén), constituée à parité entre la majorité présidentielle et la Coordination pour une alternance pacifique (CAP, opposition modérée).

Une campagne électorale sans incident majeur

Aucun incident grave n'a été signalé durant la campagne électorale officielle qui a débuté le 7 novembre et s'est achevée le 21 du même mois. La Cén avait exhorté tous les partis et acteurs politiques à «faire preuve de compétition responsable et de comportement civique durant la campagne». Toutefois, la COD a lancé une contre campagne, appelant les électeurs à ne pas se rendre aux urnes. Lundi, la po-

lice a dispersé à Nouakchott un rassemblement de jeunes opposants qui manifestaient contre ces élections, blessant «légèrement» plusieurs d'entre eux, selon un porte-parole de l'opposition.

Les quelque 18.000 membres des forces armées et de sécurité voteront vendredi, un jour avant les autres Mauritaniens afin de se rendre disponibles le jour du scrutin du 23 novembre. La Commission électorale mauritanienne a estimé qu'environ 1,2 millions d'électeurs mauritaniens devaient participer au scrutin à travers le pays.

Missions d'observation de l'Union africaine et de la Ligue arabe pour assurer le bon déroulement du scrutin

Sollicité par la présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Nkosazana Dlamini-Zuma, l'ancien Premier ministre algérien, Ahmed Ouyahia, conduira la mission africaine de supervision de ces élections. Il est de tradition que l'UA sollicite d'anciens chefs d'Etat et de gouvernement africains pour diriger ses missions d'observation des élections dans ses Etats membres.

L'Assemblée populaire nationale (APN) sera également représentée par le député Djamel Bouras dans la mission de l'Union africaine (UA) de surveillance des élections législatives et communales prévues samedi prochain en Mauritanie, a indiqué mercredi un communiqué de l'APN.

Le ministère des Affaires étrangères a souligné sa détermination à «contribuer notamment à travers le fonds d'assistance électorale de l'UA, au renforcement de la mission d'observation des élections, que l'organisation continentale conduit dans le cadre de l'appui à la démocratie et à l'ancrage de l'Etat de droit». Une mission de 43 observateurs ont également été désignés par la Ligue arabe, pour assurer le bon déroulement du scrutin.

TCHAD

Un économiste nommé Premier ministre



Le président tchadien Idriss Deby Itno a nommé jeudi soir un nouveau Premier Ministre, Kalzeube Pahimi Deube, économiste de formation, en remplacement de Djimrangar Dadnadji, qui avait remis sa démission à la suite d'un conflit avec une partie des députés, a annoncé la présidence tchadienne. Le nouveau Premier ministre était jusqu'à sa nomination P-DG de la Coton'Tchad, une des principales sociétés du pays. Avant de prendre la direction de la Coton Tchad, il avait également occupé des postes ministériels, à la Justice puis à la Communication, et également travaillé à la présidence comme directeur de cabinet du chef de l'Etat. Le Premier ministre sortant, contesté par la majorité parlementaire à laquelle il appartient, avait remis jeudi sa démission et celle de son gouvernement au président. Sa démission était intervenue trois jours après l'introduction, par la majorité parlementaire du parti au pouvoir (Mouvement patriote du salut, MPS), d'une motion de censure contre le Premier ministre, qui était en poste depuis moins d'un an, et qui devait être à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale vendredi.

Les 74 députés signataires de la motion, qui font tous partie du MPS, reprochaient notamment au chef de gouvernement «l'arrestation arbitraires de députés lors des événements du 1er mai 2013», date à laquelle le gouvernement tchadien avait affirmé avoir déjoué un complot contre le pouvoir, et après laquelle plusieurs parlementaires toutes tendances confondues avaient été arrêtés.

Les remaniements du gouvernement sont fréquents dans ce pays saharien dirigé depuis 1990 par M. Deby. Fin janvier, le président Deby avait déjà changé de Premier ministre, remplaçant Emmanuel Nadingar, en poste depuis trois ans, par Djimrangar Dadnadji.

EGYPTE

Le gouvernement autorise la police à pénétrer dans les campus

Le gouvernement égyptien a autorisé jeudi la police à pénétrer sur les campus universitaires pour stopper des manifestations, a rapporté l'agence de presse égyptienne Mena. Le gouvernement a autorisé la police à pénétrer sur les campus en cas de «menaces» et en cas de «manifestations qui pourraient blesser les étudiants», a indiqué l'agence. Avant cette décision, la police devait demander la permission au procureur général ou au directeur de l'Université avant de se rendre sur un campus ou dans des résidences universitaires si des heurts éclataient. Dans la nuit de mercredi à jeudi, un étudiant a été tué à la résidence de l'Université Al-Azhar, dans le quartier de Nasr City, au Caire, ont affirmé un responsable de la sécurité et un soignant. «Il a été touché à la poitrine et au cou par des tirs de chevrotine», ont précisé ces sources. Des heurts ont éclaté entre des partisans et des opposants des autorités installées par l'armée après la destitution du président Mohamed Morsi, selon des responsables de la sécurité affirmant que d'autres violences entre étudiants avaient eu lieu à l'Université du Caire jeudi. Partisans et opposants du nouveau pouvoir se sont souvent affrontés depuis la destitution du président Mohamed Morsi le 3 juillet par l'armée. Plus d'un millier des partisans du président déchu ont été tués par la police et l'armée depuis le 14 août et plus de 2 000 Frères musulmans, la confrérie de M. Morsi, ont été arrêtés, dont leurs principaux leaders.

APS

ÉTATSUNIS - SAHARA OCCIDENTAL

Le Maroc contre le référendum par crainte du triomphe de l'option de l'indépendance

Le Maroc s'oppose à la tenue d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental du fait qu'il redoute fortement que l'option de l'indépendance le remportera aux urnes, a affirmé l'ex-conseillère juridique américaine à la Minurso, Mme Katlyn Thomas, dans un entretien accordé à l'APS. Avocate, actuellement, au barreau de New York, Mme Thomas était chargée des questions juridiques au sein de la Minurso et avait contribué, en 1995, aux négociations sur les critères d'éligibilité, agréés par les parties au conflit pour la tenue du référendum d'autodétermination du peuple sahraoui, et avait aussi participé, en 1999, à l'élaboration de la liste des électeurs dans le but de la tenue de ce référendum.

Ayant suivi de très près le dossier sahraoui au sein de cette mission de l'ONU, Mme Thomas réfute la thèse selon laquelle le référendum n'a pu avoir lieu en raison de désaccords entre le Maroc et le Front Polisario sur la composition des listes électorales. Dès le départ, affirme la juriste, le Maroc avait fait preuve de tertiaires et posait des entraves en dépit de nombreuses concessions qui lui avaient été accordées non seulement dans l'établissement de la liste électorale mais aussi dans les options intégrées au référendum. A ce sujet, elle rappelle qu'initialement, deux options étaient prévues dans le référendum promis depuis 1991 : l'indépendance ou le rattachement au Maroc. Mais le Maroc exigea l'introduction d'une autre option qui est celle de l'autonomie et qui fut acceptée comme troisième alternative à proposer à côté de celles de l'indépendance et du rattachement au royaume marocain. En dépit de tout cela, observe Mme Thomas, le Maroc a finalement rejeté la solution de la tenue d'un référendum pour tenter d'imposer son plan d'autonomie comme seule solution possible. Pour Mme Thomas, au lieu d'astreindre le Maroc à respecter ses engagements envers l'ONU et le Front Polisario tels que prévus par le Plan de règlement après le cessez-le-feu de 1991, certains membres du Conseil de sécurité ont apporté leur appui à sa position d'autonomie. A propos des droits de l'homme et de l'attitude américaine à l'égard de cette question, cette juriste considère que le projet de résolution présenté en avril dernier par les Etats-Unis pour introduire le mécanisme de surveillance de ces droits au sein de la Minurso a marqué un «net changement» dans la position du gouvernement américain. A ses yeux, «le gouvernement américain veut sincèrement améliorer la situation des droits de l'homme du peuple sahraoui».

ÉTATS-UNIS - MAROC :

SAHARA OCCIDENTAL

ONG: Violation des droits de l'homme dans les territoires sahraouis occupés: vers une action en justice contre le Maroc

L'Union des juristes sahraouis envisage d'intenter une action en justice en Espagne contre le Maroc pour les violations «incessantes» des droits de l'homme commises à l'encontre des Sahraouis dans les territoires occupés, a indiqué hier son secrétaire général, Aba Salek El-Haïssan.

«Nous allons intenter une action en justice en Espagne contre le Maroc pour les violations incessantes commises contre les Sahraouis des territoires occupés et pour cela, nous sommes en train de réunir toutes les preuves accablantes», a affirmé le représentant des juristes sahraouis, dans un entretien à l'APS.

L'organisation sahraouie envisage, par ailleurs, de saisir diverses instances internationales, dont la Cour internationale pénale (CPI), sur le «mur de la honte», le plus long du monde (2700 km) et séparant les territoires libérés du Sahara occidental de ceux encore sous autorité marocaine, «en vue d'exiger son démantèlement».

Les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés sont commises de «manière permanente», a-t-il assuré, tout en citant l'exemple récent de la répression qui a suivi des marches pacifiques organisées dans les villes occupées d'El-Ayoun, de Smara et de Dakhla pour protester contre la commémoration du 30e anniversaire de «la marche verte», qualifiée de «marche noire» par les Sahraouis car marquant l'invasion de leur territoire par le Maroc en 1975.

Dans ce contexte, M. El-Haïssan a cité, parmi les innombrables cas de répression et de dépassements commis contre les Sahraouis, «l'exclusion systématique» qui s'abat sur les Sahraouis, s'agissant des droits à l'éducation, aux soins, au travail, à la surveillance des moyens de communication, ainsi que la mise sous surveillance de tous les Sahraouis qui montrent des signes d'«opposition» au projet d'autonomie.

Il s'agit, selon lui, d'autant de situations qui «contribuent à faire des Sahraouis des citoyens de seconde zone». Toutes les fonctions sensibles sont inaccessibles aux Sahraouis, à l'image des appareils de la sécurité, précise-t-il encore tout en dénonçant la pratique qui consiste à mettre à contribution des civils marocains pour appuyer les policiers qui interviennent pour mater les Sahraouis des manifestations pacifiques.

Le président de l'union des juristes sahraouis a évoqué, par ailleurs, le cas particulièrement «préoccupant» des détenus politiques lesquels sont soumis à de «pénibles conditions» dans les geôles marocaines, citant plus précisément celui de Salé 2 où se trouvent des prisonniers jugés



dans le cadre de l'affaire de Gdeim Izik.

Il s'agit notamment de la privation de ces prisonniers des droits aux soins et aux visites de leurs proches, a précisé M. El-Haïssan qui a souligné, à ce propos, le contexte «difficile», voire «dangereux» dans lequel les militants des droits de l'homme sahraouis s'«évertuent» à recueillir les témoignages, les écrits et autres supports photographiques mettant à nu les multiples dépassements des forces de sécurité marocaines.

«Les poursuites judiciaires sont le lot quotidien de ces militants qui font preuve d'un courage remarquable car ils prennent des risques au péril de leur vie», a insisté le secrétaire général de l'Union qui a «alerté» sur une pratique courante des forces de sécurité marocaines qui consistent à torturer les activistes puis les jeter en dehors de la ville.

Lorsque des plaintes sont déposées auprès d'un tribunal marocain, il n'y a «aucune chance» qu'elles soient traitées, a-t-il regretté, soulignant que «tous les appâts administratifs sont complices de la politique de répression» marocaine.

La répression au moyen de l'aliénation culturelle

La répression marocaine se fait aussi par le moyen de «l'aliénation culturelle» dans le sens où, a-t-il expliqué, les autorités du makhzen tentent, entre autres, de «modi-

fier la composante démographique» de la société sahraouie et d'imposer des noms marocains à ses concitoyens.

La police marocaine s'est même attaquée aux sites culturels et archéologiques, a-t-il rappelé, citant la destruction d'un monument remontant à 1886 à Dakhla occupée (Factoria) et au sujet duquel l'Organisation des Nations unies pour la culture et l'éducation (Unesco) a été saisie. Pour M. El-Haïssan, la visite du roi du Maroc aux Etats-Unis d'Amérique prévue le 22 novembre est davantage une «convocation» qu'une visite d'Etat avec des enjeux stratégiques pouvant intéresser les deux pays, le Maroc s'étant illustré récemment par des violations répétitives des droits de l'homme dans les territoires occupés, a-t-il argumenté.

«Actuellement, Mohammed VI tente de réhabiliter son image auprès des démocrates marocaines», a-t-il indiqué, soutenant, en outre, que le royaume «s'agit à l'approche de chaque consultation internationale sur la question du Sahara occidental». Pour le juriste sahraoui, la récente découverte de deux fosses communes, qui s'ajoute aux autres crimes contre l'humanité, est une raison «supplémentaire» pour que la communauté internationale prenne conscience de la «véritable nature» du régime marocain et de la nécessité de mettre le «holà» à ses injustices.

Human Rights Watch appelle Barack Obama à conditionner son soutien au Maroc

ou les Sahraouis.

Le processus de réformes au Maroc au point mort»

A ce propos, HRW relève que les autorités marocaines «cherchent à dépeindre le Maroc comme un pays où les réformes politiques ont contribué à maintenir sa stabilité dans un contexte de manifestations populaires qui ont engendré des bouleversements dans le reste du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord». Cependant, a-t-elle observé, des centaines de personnes dont des Marocains et des activistes sahraouis indépendantistes se trouvent toujours en prison après des procès inéquitables, alors que la police «utilise une force excessive pour disperser les manifestants et recourt à la violence pour leur extorquer des aveux».

Sur ce point, la responsable de la région Moyen-Orient et Afrique du Nord à HRW, Mme Sarah Leah Whitson, affirme même que «le processus de réformes au Maroc se trouve au point mort alors que tout un tapage sur

ces réformes se poursuit». Rappelant les droits pourtant garantis par la Constitution marocaine de 2011 (droit d'expression...), HRW constate que le Maroc continue d'appliquer une série de lois répressives anti-constitutionnelles, citant, entre autres, l'affaire du journaliste marocain Ali Anouzla, ainsi que les peines de prison prononcées contre les Sahraouis pour leur revendication de l'indépendance du Sahara occidental.

Aucune souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental

En critiquant particulièrement les circonstances du procès de Gdeim Izik dans lequel 25 Sahraouis avaient été condamnés, en février dernier, à de lourdes peines de prison par un tribunal militaire, HRW a tenu à rappeler que «le Maroc revendique une souveraineté sur le Sahara occidental qui ne lui est pas reconnue par le droit international».

Cette ONG internationale signale, en outre, que «l'utilisation d'une force excessive

par les forces marocaines pour disperser les manifestants sahraouis est monnaie courante au Sahara occidental où les autorités marocaines interdisent systématiquement tout rassemblement jugé hostile à la domination marocaine sur le territoire sahraoui». Pour cette organisation mondiale des droits de l'homme, si au cours des cinq premières années de son règne entamé en 1999, le roi Mohammed VI a engagé quelques changements positifs dans certains domaines dont les droits des femmes et l'indemnisation des victimes de disparitions forcées, «le rythme des réformes en matière des droits de l'homme s'est, depuis lors, ralenti».

Sur la base de l'ensemble de ce constat, HRW soutient que la Constitution marocaine de 2011, certes, introduit de grandes avancées en matière des droits de l'homme, mais le président Obama «devrait exhorter le Maroc à transformer ces droits sur papier en réalité quotidienne.»

SAHARA OCCIDENTAL

Les détenus de Gdeim Izik appellent Obama à mettre en place un mécanisme onusien de surveillance des droits de l'homme

Les détenus du groupe de Gdeim Izik ont appelé le président américain Barack Obama à accélérer la mise en place d'un mécanisme des Nations unies pour la surveillance des droits de l'homme dans les territoires occupés du Sahara occidental, a indiqué jeudi l'agence de presse sahraouie (SPS).

«La situation dans les territoires occupés se détériore de plus en plus à cause des graves violations des droits de l'homme par le Maroc d'où la nécessité d'accélérer la mise en place d'un mécanisme onusien des droits de l'homme au Sahara occidental», soulignent les détenus dans une lettre adressée au président Obama et dont une copie est parvenue à SPS. La lettre revendique la libération de tous les détenus politiques sahraouis dans les prisons marocaines et appelle à «dévoiler la vérité sur les disparus, libérer les détenus de guerre sahraouis et détruire le mur de la honte qui sépare le peuple sahraoui».

Les détenus de Gdeim Izik ont salué «les efforts consentis par le peuple et le gouvernement des Etats unis, ainsi que par les organisations et la société civile pour appuyer le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination et le respect de la légalité internationale». La lettre a en outre salué la décision «courageuse et historique» de la représentante permanente des Etats unis au Conseil de sécurité, Susan Rice, d'introduire un mécanisme de surveillance des droits de l'homme au sein de la Mission des Nations unies pour un référendum au Sahara occidental (Minurso).

Les défenseurs sahraouis des droits de l'homme dénoncent les violations marocaines des droits de l'enfant sahraoui

Le collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme a dénoncé mercredi les graves violations marocaines des droits de l'enfant sahraoui, à l'occasion de la Journée mondiale de l'enfant, célébrée le 20 novembre de chaque année, a indiqué l'Agence de presse sahraouie (SPS).

Il a également dénoncé, selon la même source, la situation difficile de l'enfant sahraoui résultant des graves violations des droits de l'homme commises par l'Etat marocain. Les défenseurs sahraouis ont annoncé leur solidarité «absolue» avec tous les enfants sahraouis victimes des violations marocaines des droits de l'homme, à savoir les massacres, les disparitions forcées, la torture, les arrestations arbitraires outre la privation du droit à la scolarité, selon la même source.

Le collectif des défenseurs sahraouis des droits de l'homme a appelé l'Etat marocain à appliquer les chartes internationales qu'il a déjà adoptées auparavant, notamment celles relatives à l'enfant.

Le collectif a, par ailleurs, exhorté la communauté internationale, les organisations gouvernementales et non gouvernementales à la nécessité d'agir en urgence pour mettre fin à l'occupation marocaine du Sahara occidental, à travers l'organisation d'un référendum d'autodétermination du peuple sahraoui, en vue de permettre à toutes les générations y compris les enfants de vivre en liberté et dans la stabilité et la sécurité.

ARMES CHIMIQUES SYRIENNES

L'OIAC lance un appel au secteur privé

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques a lancé un appel au secteur privé en vue de la destruction d'une partie des armes chimiques syriennes, a-t-on indiqué jeudi auprès de l'organisation.

L'OIAC «cherche à identifier les sociétés commerciales intéressées par une participation à un éventuel processus d'appel d'offres», a indiqué l'OIAC sur son site internet. L'organisation évoque «le traitement et la destruction de produits chimiques dangereux ou inoffensifs, organiques ou pas, de matériel de conditionnement et de conteneurs dans le cadre de la destruction des armes chimiques syriennes».

Le conseil exécutif de l'OIAC a adopté le 15 novembre à La Haye une feuille de route sur la destruction de l'arsenal chimique syrien d'ici à la mi-2014, hors de la Syrie. Un plan détaillant les méthodes possibles de destruction de ces armes doit être approuvé avant le 17 décembre. Mais, en dépit du consensus sur la destruction de l'arsenal chimique syrien hors du pays en guerre, aucun pays n'a à ce jour accepté qu'elle s'effectue sur son sol. L'OIAC a d'ailleurs indiqué mercredi que les armes chimiques pour-



raient être détruites en mer. L'OIAC a fourni dans son appel d'offres une liste des produits chimiques, des déchets résultants de la destruction des armes chimiques et du matériel qu'elle souhaite voir détruits par la société privée. Il ne s'agit que d'une partie de l'arsenal chimique syrien.

L'organisation basée à La Haye a répertorié quelque 800 tonnes de produits chimiques, 77 millions de litres de déchets et 4.000 conteneurs de capacités différentes. Certaines armes chimiques, comme le gaz moutarde, sont détruites par le processus d'hydrolyse, au

terme duquel des déchets appelés effluents sont obtenus, qui doivent être détruits. D'autres armes chimiques comme le gaz sarin sont plus facilement détruits par incinération.

La Syrie, qui coopère avec l'OIAC et qui a sur son sol une mission conjointe OIAC-ONU composée d'inspecteurs, a déclaré posséder 1.290 tonnes d'armes chimiques, précurseurs ou ingrédients.

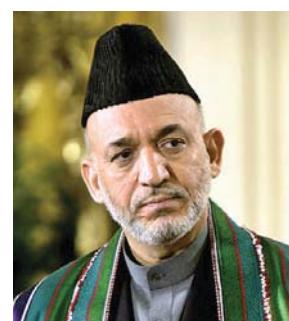
Les sociétés ont jusqu'au 29 novembre pour renvoyer un document à l'OIAC exprimant leur intérêt et assurant que l'entreprise a les capacités de réaliser la tâche demandée.

AFGHANISTAN

L'accord entre Kaboul et Washington peut conduire à la «stabilité» en Afghanistan

Le président afghan Hamid Karzai a estimé jeudi que l'accord bilatéral de sécurité négocié avec les Etats-Unis pourrait amener la «stabilité» en Afghanistan, pays aux prises avec une insurrection des talibans.

«Cet accord peut nous offrir une période de transition pour atteindre la stabilité dans les dix prochaines années», a déclaré M. Karzai, qui s'exprimait devant la Loya Jirga, grande assemblée traditionnelle, ouverte ce jeudi dans la capitale afghane, pour examiner jusqu'à dimanche à Kaboul un traité bilatéral de sécurité (BSA) négocié laborieusement depuis des mois entre les Etats-Unis et l'Afghanistan. Quelle que soit la décision



que nous allons prendre, nous devons considérer notre prospérité future», a ajouté le président afghan. Le traité bilatéral de sécurité doit définir les modalités d'une présence militaire américaine en Afghanistan au terme de la mission de combat de l'Otan, fin 2014.

Mercredi, le secrétaire d'Etat américain, John Kerry, a annoncé s'être entendu avec le président Karzai sur les «termes» du BSA. Kaboul a publié de son côté un projet d'accord selon lequel les soldats américains qui resteraient en Afghanistan après 2014 bénéficieraient de l'immunité de juridiction, principal point d'achoppement entre les deux pays.

IRAN - FRANCE

Fabius espère «un accord solide» sur le nucléaire iranien à Genève

Le chef de la diplomatie française, Laurent Fabius, a déclaré jeudi espérer que l'Iran et les grandes puissances arrivent à «un accord solide» sur le nucléaire iranien à Genève, ont rapporté des médias.

«J'espère qu'on va arriver à un accord solide», a-t-il déclaré sur la télévision France 2. «Cet accord n'est possible que sur une base de fermeté», a-t-il toutefois répété.

«Pour le moment les Iraniens n'ont pas cru devoir accepter la position des six (Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Russie, Chine et Allemagne). J'espère bien qu'ils vont accepter», a-t-il poursuivi, relevant qu'il y avait «des contradictions

au sein même du pouvoir iranien». «L'Iran a parfaitement le droit d'utiliser le nucléaire civil mais la bombe atomique, non. C'est cette position commune que nous défendons (...), a rappelé M. Fabius, répétant que le texte de base de la négociation était «soutenu par les six». Les négociateurs des grandes puissances et de l'Iran se sont retrouvés mercredi à Genève, pour un troisième round de discussions depuis la mi-octobre. Ils ont commencé jeudi à discuter dans le détail le texte agréé par les six, qui prévoit dans les grandes lignes un frein au programme nucléaire iranien en échange d'allégement limité des sanctions contre Téhéran.

ARABIE SAOUDITE

Obus sur une zone frontalière de l'Arabie avec l'Irak et le Koweït

Six obus de mortier sont tombés sur une zone frontalière de l'est de l'Arabie Saoudite, proche de l'Irak et du Koweït, sans faire de victime, a annoncé jeudi l'agence officielle SPA sans en indiquer

la provenance. Les obus sont «tombés dans une zone inhabitée à Hafr al-Baten», a indiqué le porte-parole des garde-frontières saoudiens, le général Mohammad al-Ghamdi, cité par

l'agence. Il a précisé que les autorités saoudiennes étaient entrées en contact «avec les pays voisins» pour déterminer l'origine des tirs.

APS

Programme du samedi 23 novembre 2013

TF1

- 06h30 Magazine jeunesse TFou
08h10 Magazine de télé-achat Télleshopping samédi
10h10 Série dramatique Au nom de la vérité
10h35 Série dramatique Au nom de la vérité
11h05 Magazine de société Tous ensemble
12h00 Jeu Les douze coups de midi
12h45 Météo
12h50 Magazine sportif L'affiche du jour
13h00 Journal
13h20 Magazine de reportages Reportages
15h15 Série fantastique Ghost Whisperer
16h05 Série fantastique Ghost Whisperer
16h55 Série fantastique Ghost Whisperer
17h55 Magazine de société Tous ensemble
18h45 Magazine de reportages 50mn Inside
19h50 Magazine de société Là où je t'emmènerai
19h55 Météo
20h00 Journal
20h30 Magazine de la décoration Du côté de chez vous
20h35 Météo
20h40 Série humoristique Nos chers voisins
20h50 Divertissement Danse avec les stars - nédit
23h25 Divertissement Danse avec les stars, la suite

2

- 07h00 Magazine de services Télématin
09h35 Magazine culturel Thé ou café
10h25 Multisports Côté Match
10h50 Magazine musical Alcaline le mag
11h20 Jeu Les Z'amours
11h55 Jeu Tout le monde veut prendre sa place
12h40 Magazine de services Point route
12h55 Météo 2
13h00 Journal
13h20 Magazine d'actualité 13h15, le samedi...
13h55 Météo 2
14h00 Magazine de reportages Envoyé spécial : la suite
14h50 Magazine culturel Grand public
15h50 Série policière Cold Case 77
16h35 Téléfilm dramatique Les mauvais jours 77
18h10 Série humoristique Parents mode d'emploi
18h50 Jeu Mot de passe
20h00 Journal
20h40 Loterie Tirage du Loto
20h45 Magazine de l'environnement Emission de solutions
20h46 Météo 2
21h00 Sport France / Afrique du Sud
23h00 Magazine culturel Réflexions
23h05 Talk Show On n'est pas couché
02h04 Météo 2
02h05 Magazine musical Alcaline le mag
02h55 Magazine culturel Thé ou café
03h35 Aventures Accroche-toi ou va-t'en
04h05 Court métrage Ils deviendront une seule chair
04h35 Histoire La traque des nazis 77

3

- 07h38 Série d'animation Ninjago
08h05 Série d'animation Ninjago
08h30 Magazine jeunesse Samedì Ludo
08h33 Dessin animé Tortues Ninja
08h59 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h21 Série d'animation Scooby-Doo, Mystères Associés
09h47 Dessin animé Les Dalton
09h55 Dessin animé Les Dalton
10h02 Dessin animé Les Dalton
10h15 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h21 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h28 Dessin animé Les lapins crétins : invasion
10h34 Série d'animation Les as de la jungle
10h35 Série d'animation Les as de la jungle
10h36 Série d'animation Les as de la jungle
10h50 Magazine éducatif C'est pas sorcier
11h20 Magazine du consommateur Consomag
11h25 Météo
- 11h30 Magazine régional La voix est libre
12h00 12/13 : Journal régional
12h25 12/13 : Journal national
12h50 Magazine animalier 30 millions d'amis
13h25 Divertissement-humour Les grands du rire
15h00 En course sur France 3
15h20 Loterie Keno
15h25 Magazine régional Samedi avec vous
16h45 Magazine politique Expression directe
16h50 Magazine littéraire Un livre toujours
17h00 Magazine culinaire Les carnets de Julie
18h00 Jeu Questions pour un champion
18h35 Magazine d'actualité Avenue de l'Europe
19h00 19/20 : Journal régional
19h30 19/20 : Journal national
19h58 Météo
20h00 Magazine sportif Tout le sport
20h15 Série d'aventures Zorro
20h45 Pièce de théâtre Gigi Inédit
22h20 Magazine culturel Réflexions
22h25 Météo
22h30 Soir 3
22h50 Série historique Les Kennedy 77
23h30 Série historique Les Kennedy 77
00h15 Classique Concert de l'Orchestre de Paris
01h55 Contemporain Yvan Vaffan
03h25 Magazine littéraire Un livre toujours
03h30 Divertissement-humour Les grands du rire

CANAL+

- 08h00 Série policière Tunnel 77
08h45 Série policière Tunnel 77
09h35 Court métrage Prématuré
09h50 Thriller Dans la maison 77
11h30 Magazine musical Album de la semaine
12h00 Série humoristique Casting(s)
12h05 La météo
12h10 Divertissement Clique
12h45 Magazine d'actualité Le tube
13h40 Magazine d'actualité L'effet papillon
14h15 Multisports Samedi sport
14h20 Rugby Avant-match
14h25 Sport Clermont-Auvergne / Racing
Météo 92
16h15 Rugby Jour de rugby
16h55 Football Avant-match
17h00 Sport Reims / Paris-SG
18h55 Multisports Samedi sport
19h00 Le JT
19h10 Magazine d'actualité Salut les Terriens !
20h25 Divertissement-humour Made in Groeland
20h53 Magazine du cinéma A propos du film
20h55 Thriller Arbitrage 77
22h40 Divertissement-humour La caméra planquée de François Damiens
22h55 Football Jour de foot
23h50 Thriller Les emmurés 7
01h15 Drame Captive 77
03h15 Court métrage Nostalgic Z
03h30 Sport Nîmes / Chambéry
04h50 Rugby Les spécialistes rugby

M6

- 07h50 Magazine de télé-achat M6 boutique
10h15 Magazine du cinéma Ciné 6X
10h25 Magazine culinaire Norbert et Jean : le défi
11h30 Magazine culinaire Norbert et Jean : le défi
12h40 Météo
12h45 Le 12/45
13h10 Jeu Le meilleur pâtissier
15h25 Magazine de société C'est ma vie
16h00 Magazine de société C'est ma vie
17h30 Magazine du showbiz Must célèbre
18h35 Magazine de services Un trésor dans votre maison
19h40 Météo
19h45 Le 19-45
20h05 Série humoristique Scènes de ménages
20h50 Série fantastique Once Upon a Time 77 Inédit
21h40 Série fantastique Once Upon a Time 77
22h30 Série fantastique Once Upon a Time 77
23h20 Série fantastique Once Upon a Time 77
oooh5 Série fantastique Once Upon a Time

La sélection

20h50

Danse avec les stars

Résumé



Fin septembre, dix personnalités, toutes accompagnées de dix danseurs professionnels, entraînent sur la piste de « Danse avec les stars ». Au cours de toutes ces semaines, elles se sont entraînées pour relever le défi, ô combien exigeant, de la danse de salon. Ce soir, seules trois stars sont encore dans la course : Alizée, Brahim Zaït et Laetitia Milot. L'un d'eux sera sacré grand gagnant de cette quatrième saison de la compétition à l'issue de cet ultime direct. Mais auparavant, il leur faudra, à nouveau, donner le meilleur d'eux-mêmes pour convaincre les jurés qu'ils sont bien les meilleurs des meilleurs. L'heure du verdict a sonné : qui l'emportera ?

2

20h45

France / Afrique du Sud

Résumé

Après leur défaite face aux All Blacks néo-zélandais (19-26) et leur victoire face aux Tongiens (38-18), les Bleus de Philippe Saint-André en terminent avec les test-matches du mois de novembre en se frottant aux Springboks, 2es du dernier Rugby Championship. Face à cette équipe toujours très accrocheuse, le XV de France doit relever le défi physique pour espérer l'emporter. Les avants français, conduits par leur capitaine Thierry Dusautoir, savent ainsi à quoi s'en tenir. A noter que Heyneke Meyer, le sélectionneur sud-africain, a notamment rappelé le 2e ligne toulonnais Bakkies Botha et le centre Jaque Fourie pour cette tournée européenne.

**3**

20h45

Gigi



Pièce de théâtre (2013)

Avec : Pascale Roberts, Sylvie Flepp, Coline D'Inca, Sophie de La Rochefoucauld, Ludovic Baude, Marwan Berreni
Durée : 1h35mn

Résumé

Costumes de Bruno Fatalot. Réalisation de Dominique Thiel..

CANAL+

20h55

Arbitrage

Résumé

A 60 ans, Robert Miller envisage de renoncer à son empire financier new-yorkais avant que la fraude à laquelle il se livre depuis des années ne soit découverte. Brooke, sa fille, à qui il en a confié la gestion, désapprouve son projet de tout vendre. Miller n'en sait pas moins la part de son gâteau d'anniversaire, lors de la réception organisée par sa femme, Ellen, en présence de ses enfants. Il s'empresse ensuite de rejoindre sa maîtresse, Julie Côte, une Française dont il finance la galerie d'art. Au retour, il s'endort au volant. Julie ne survit pas à l'accident qui s'ensuit. Miller s'enfuit, avec l'aide d'un de ses intimes, Jimmy, auquel il demande de lui servir d'alibi...

**M6**

20h50

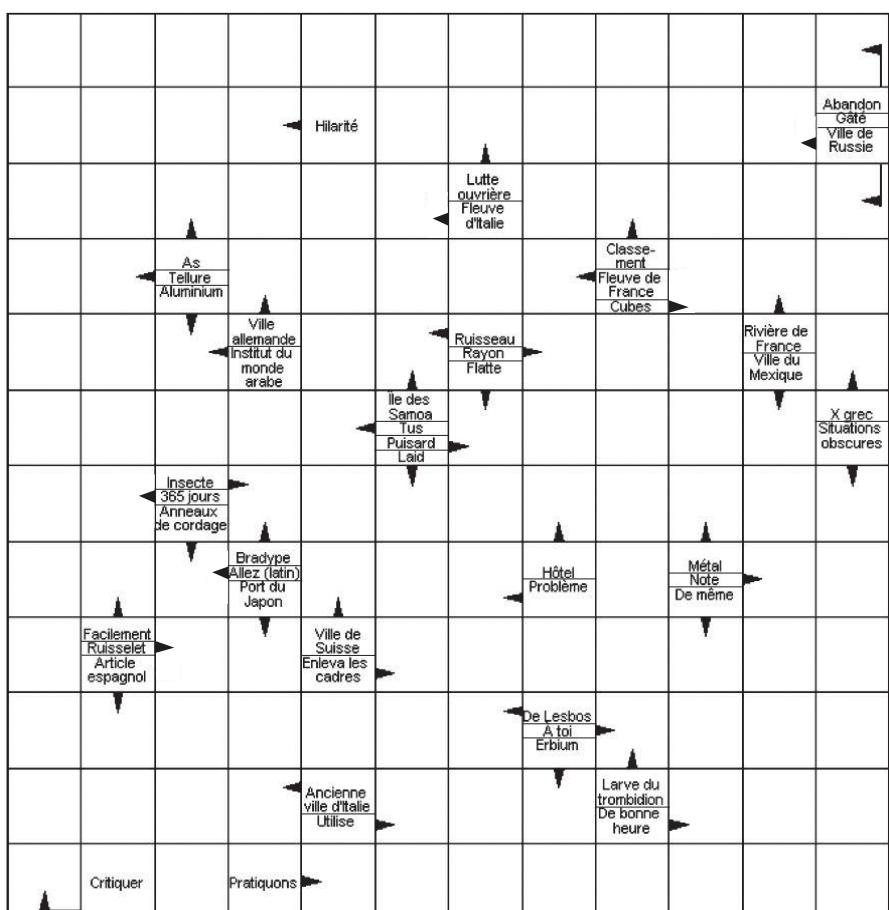
Once Upon a Time

Résumé

Cora et Crochet observent Storybrooke avant de s'y aventurer. Alors que Regina tente, par son comportement, de persuader les habitants qu'elle a changé, elle est accusée du meurtre d'Archie, un habitant de la ville très apprécié de ses concitoyens. Bien que toutes les preuves soient contre elle, Emma est la seule à penser que Regina pourrait vraiment être innocente. Au pays des contes de fées, Blanche-Neige et le Prince charmant, vainqueurs du roi George, organisent l'exécution publique de la méchante Reine...



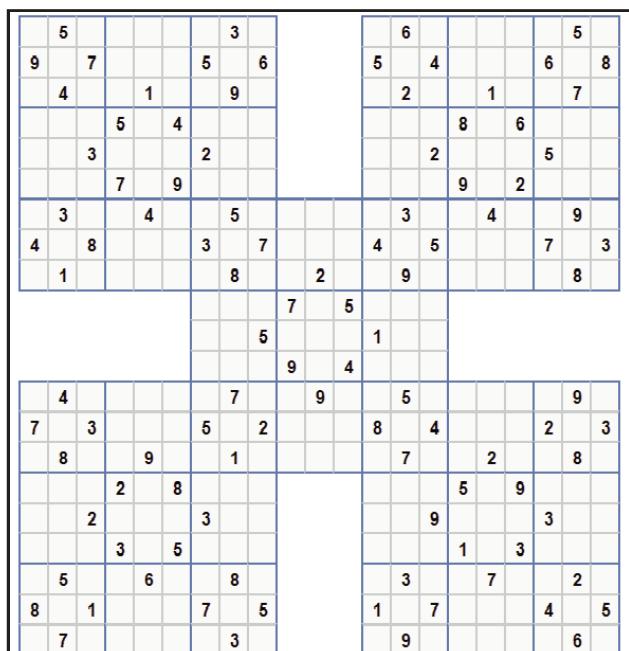
Mots fléchés n°433



Samouraï-sudoku n°433

Les problèmes de sudoku samouraï se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standards du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samouraï a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



Mots croisés n°433

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												

Horizontal :

- Art d'incruster au marteau des filets décoratifs d'or sur une surface métallique ciselée
- Spumescent - Habitants
- Tumeurs graisseuses bénignes - Nielsbohrum
- Interjection - Fleuve de l'antique Sogdiane
- Proposition - Vol
- Filet - Candela
- Partie inférieure du système jurassique - Prénom féminin
- Rivière de l'Asie - Gâteau aux fraises
- Ensemble des sommes allouées sur un budget - Dans la rose des vents
- Jehol - Ouvrages exposant les résultats d'une recherche
- Brisa les dents - Propionner
- Sélénium - Rivaux - Adjectif possessif

Vertical :

- Femme de lettres française
- Laborieux - Pronom personnel - Ville des Pays-Bas
- Changement - Légèrement froide
- Câbles - Licol
- Terme de tennis - Conjonction - Fer - Thulium
- Pronom relatif - Officier de bouche, à la cour des rois de France
- Site archéologique du Mexique - Connait
- Assiduité
- Chiquenaudes données sur le nez - Envers
- Américium - Radio-Canada - Attachées
- Actions aimables
- Ville de l'Allemagne - Epoque - Dieu solaire

Proverbes

Ils ont inventé le moulin, dès lors qu'ils ne pouvaient plus manger l'orge dure.

Proverbe algérien

Le temps enfante sans étalon.

Proverbe berbère

Le Diable n'apparaît qu'à Celui qui le craint.

proverbe arabe

Chacun voit midi à sa porte

Proverbe français

C'est arrivé un 23 Novembre

885 : siège de Paris par les Vikings.

1542 : bataille de Solway Moss.

1587 : bataille d'Auneau.

1642 : découverte de la Tasmanie.

1643 : bataille de Tuttlingen.

1741 : renversement du tsar Ivan VI par un coup d'État.

1965 : coup d'état réussi de Mobutu Sese Seko en République démocratique du Congo.

1989 : élection d'Elías Hraoui à la Présidence libanaise.

2010 : résolution n°1951 du Conseil de sécurité des Nations unies ayant pour sujet : la situation en Côte d'Ivoire.

2011 : le Jumbolino du vol Crossair 3597 Berlin-Zurich s'écrase dans une colline à quatre kilomètres de l'aéroport de Zurich, près de la ville de Bassersdorf (ZH). Il y a neuf survivants.

Célébrations :

- Inde : Assam, Lachit Divas (Jour de Lachit), commémore l'héroïsme du général Lachit Borphukan et sa victoire sur l'Empire moghol à la Battle of Saraighat en 1671.

- Portugal : Dia Nacional da Cultura Científica (Journée de la culture scientifique) en mémoire de la naissance de Rómulo de Carvalho.

- Turquie : Öğretmenler Günü (Fête des professeurs).

CAN 2014 DE HANDBALL (PRÉPARATION)

Le Sept national en regroupement aujourd'hui à Blida

M.A.F

L'équipe algérienne de handball sera en regroupement dès aujourd'hui à l'hôtel "Ville des Roses" à Blida, en vue de son stage, prévu du 26 au 5 décembre à Albir (Espagne), en préparation de la 21^e Coupe d'Afrique des nations (CAN-2014) prévue en Algérie du 15 au 26 janvier.

Le duo du staff technique national Réda Zeguili-Habib Kheraïfia, a fait appel à 19 joueurs du cru pour ce stage en terre ibérique, qui sera ponctué par cinq matchs amicaux contre des formations locales de première et seconde division, en l'occurrence BM Servigroup, Elche CF, BM Mora Gudar-Javalambre, Fertiberia BM Puerto Sagunto et UCAM Sant Juan.

Néanmoins, les joueurs évoluant à l'étranger ne seront pas présents en Espagne. En effet, la date du regroupement n'étant pas une période IHF qui



leur permette de rejoindre l'équipe nationale. De ce fait, ils ont été laissés à la disposition de leurs clubs et rejoindront la sélection algérienne à partir du 22 décembre prochain.

Les Verts avaient déjà effectué un stage à l'étranger, du 25 octobre au 3 novembre, à Nymburk en République tchèque, avec au menu quatre matchs

amicaux, tous soldés par des victoires. Entre ces stages en Europe, les joueurs locaux sont regroupés deux fois par semaine (dimanche et lundi) à Alger.

Lors de la CAN-2014, l'Algérie, vice-championne d'Afrique, évoluera dans le groupe B aux côtés du Maroc, de l'Angola, du Congo, de la RD Congo et du Zimbabwe.

CHAMPIONNAT DE LIGUE 1 DE FOOTBALL / MC ALGER

Fouad Bouali veut réussir son 1^{er} test

Sitôt installé au poste d'entraîneur du MC Alger (Ligue 1 algérienne de football), en remplacement du Suisse Alain Geiger, limogé, le technicien algérien, Fouad Bouali, veut réussir son premier test, cet après-midi en déplacement face au MO Béjaïa, en match comptant pour la 12^e journée du championnat professionnel de football de Ligue 1.

Signataire d'un contrat

qui court jusqu'à la fin de la saison, Bouali, dont le dernier club qu'il avait dirigé était le CR Belouizdad la saison dernière, aura la mission de redresser la barre, d'autant que le club algérois reste sur deux défaites de rang.

La sortie de Béjaïa s'annonce difficile pour les coéquipiers de Hadj Bouguèche qui seront appelés à sortir la tête de l'eau, et renouer avec la victoire face

au nouveau promu, qui bénéficiera des avantages du terrain et du public.

Fouad Bouali, qui a accepté le challenge du Doyen, en dépit d'une touche qu'il avait eu avec le club marocain de MAS de Fès, devra remobiliser ses troupes en vue de cette rencontre, et surtout pour la suite de la phase aller.

Au cours de sa discussion avec le président de la

SSA/MCA, Boudjamaâ Boumella, l'ancien coach de la JSB Béjaïa et du WA Tlemcen, s'est vu assigner l'objectif de mener l'équipe vers le podium, à l'issue de la phase aller, un but qui reste largement à la portée des Algérois, qui devront mettre les bouchées doubles pour le réaliser.

Alain Geiger, arrivé durant l'intersaison en remplacement de Djamel Menad, a été démis de ses fonctions ainsi que l'ensemble de son staff, suite à la défaite concédée à domicile face à l'USM El-Harrach (1-0), dans le cadre de la 11^e journée du championnat.

La direction du Doyen avait sollicité, en premier lieu, les services du technicien tunisien, Nabil Maâloul, avant que ce dernier ne décline la proposition pour des "motifs personnels". A l'issue de la 11^e journée de la Ligue 1, qui a observé une trêve internationale de deux semaines, le club algérois occupe la 6^e place au classement avec 17 points, en compagnie de l'ASO Chlef.

M.A.F

Litiges/ Ligue 1 et 2

11 clubs interdits de recrutement au mercato d'hiver (FAF)

Quatre clubs de la Ligue 1 professionnelle de football, et sept de la Ligue 2, sont interdits de recrutement lors de la deuxième période d'enregistrement, pour n'avoir pas réglé leurs dettes avec leurs anciens joueurs, rapportent hier la Fédération algérienne de football (FAF) sur son site. Il s'agit du MC Oran, du CABB-Arréridj, de la JSM Béjaïa, du MO Béjaïa (Ligue 1), et du CA Batna, de l'USM Annaba, de l'Olympique Médéa, du MSP Batna, de l'USM Bel-Abbès, de l'ES Mostaganem, et de l'AS Khroub (Ligue 2), précise l'instance mondiale. Outre l'interdiction de recrutement infligée à ces clubs, la FAF souligne que d'autres sanctions sont prévues par les règlements. La Ligue de football professionnel (LFP), avait accordé à ces formations, un premier délai pour régler leurs litiges. Ce délai avait expiré le 30 septembre dernier, ce qui a poussé l'instance à convoquer leurs dirigeants afin de leur adresser une dernière mise en garde avant d'appliquer la réglementation en vigueur qui prévoit, comme première sanction, une défaillance de trois points dans le classement du championnat. La LFP avait accordé « à titre exceptionnel » un délai supplémentaire de trente jours aux clubs.

Solution Samurai-sudoku N°432

8	1	6	3	7	5	9	2	4
5	7	9	4	6	2	3	1	8
4	2	3	9	1	8	7	5	6
3	5	6	4	2	9	6	8	7
9	8	7	1	5	4	6	3	2
1	6	2	7	8	3	4	9	5
2	4	8	5	3	9	1	6	7
7	9	5	6	4	1	2	8	3
6	3	1	8	2	7	5	4	9

7	2	9	5	1	8	3	6	4
4	8	3	9	7	6	2	1	5
6	1	5	3	2	4	8	7	9
8	7	2	6	9	5	1	4	3
3	9	6	7	4	1	5	8	2
1	5	4	2	8	3	7	9	6
5	6	4	3	7	2	9	8	1
2	3	8	7	4	1	6	5	9
4	9	6	2	8	5	7	1	3

7	5	1	3	6	9	8	2	4
3	2	8	7	4	1	6	9	5
4	9	6	2	8	5	7	1	3
7	5	1	3	6	9	8	2	4
3	2	8	7	4	1	6	9	5
4	9	6	2	8	5	7	1	3
7	5	1	3	6	9	8	2	4
3	2	8	7	4	1	6	9	5
4	9	6	2	8	5	7	1	3

7	3	6	2	9	5	8	1	4
8	1	2	4	7	6	9	3	5
5	9	4	1	3	8	6	2	7
9	4	8	3	5	2	7	6	1
6	5	1	7	4	9	2	8	3
3	2	7	6	8	1	4	5	9
1	8	3	9	6	4	5	2	7
4	7	5	8	2	3	1	9	6
2	6	9	5	1	7	3	4	8

Solution Mots Croisés N°432

CARQUEIRANNE
ODEURS■EMEUT
NICEE■AVINEE
CRUSTACE■N■T
IE■TERTIAIRE
L■UER■ALI■AM
IMBUES■LONGE
AGAR■ABELIEN
B■C■CHARI■AT
US■CHALE■UN■
LISIER■NANTI
ECU■FACTURER

Solution Mots Fléchés N°432

LARMOIEMENTS
ORAIISON■NOE■
UTILE■SOEURS
FURENT■BRERA
OSE■TEC■VRAI
Q■NS■NENE■IN
ULTIMES■SENT
EU■REBUS■R.E
RESSERRES■OS
ISE■REEL■BI■
ETTOUS■OSONS
■CHUT■ENRAGE

Solution Samurai-sudoku N°432

8	1	6	3	7	5	9	2	4
5	7	9	4	6	2	3	1	8
4	2	3	9	1	8	7	5	6
3	5	6	4	2	9	6	8	7
9	8	7	1	5	4	6	3	2
1	6	2	7	8	3	4	9	5
2	4	8	5	3	9	1	6	7
7	9	5	6	4	1	2	8	3
6	3	1	8	2	7	5	4	9

7	2	9	5	1	8	3	6	4
4	8	3	9	7	6	2	1	5
6	1	5	3	2	4	8	7	9
8	7	2	6	9	5	1	4	3
3	9	6	7	4	1	5	8	2
1	5	4	2	8	3	7	9	6
5	6	4	3	7	2	9	8	1
2	3	8	7	4	1	6	9	5
4	9	6	2	8	5	7	1	3

7	2	9	5	1	8	3	6	4
4	8	3	9	7	6	2	1	5
6	1	5	3	2	4	8	7	9
8	7	2	6	9	5	1	4	3
3	9	6	7	4	1	5	8	2
1	5	4	2	8	3	7	9	6
5	6	4	3	7	2	9	8	1
2	3	8	7	4	1	6	9	5
4	9	6	2	8	5	7	1	3

7	3	6	2	9	5	8	1	4
8	1	2	4	7	6	9	3	5
5	9	4	1	3	8	6	2	7
9	4	8	3	5	2	7	6	1
6	5	1	7	4	9	2	8	3
3	2	7	6	8	1	4	5	9
1	8	3	9	6	4	5	2	7
4	7	5	8	2	3	1	9	6
2	6	9	5	1	7	3	4	8

Solution Mots Fléchés N°432

LARMOIEMENTS
ORAIISON■NOE■
UTILE■SOEURS
FURENT■BRERA
OSE■TEC■VRAI
Q■NS■NENE■IN
ULTIMES■SENT
EU■REBUS■R.E
RESSERRES■OS
ISE■REEL■BI■
ETTOUS■OSONS
■CHUT■ENRAGE

MONDIAL 2014 DE VOLLEY-BALL (QUALIFICATION)

L'Algérie s'impose devant le Maroc (3-0) et passe au tournoi final

La sélection algérienne de volley-ball s'est qualifiée pour le dernier tournoi qualificatif au Mondial Pologne 2014, en battant jeudi soir son homologue marocaine 3 sets à 0, pour le compte de la 2^e journée du premier tournoi qualificatif, disputé à Tunis. Lors de la 1^{re} journée de ce tournoi, qui réunit trois sélections, la Tunisie avait battu mercredi le Maroc 3 à 2. Le «Six» national a donné la réplique hier à la Tunisie, dans un match sans enjeu pour les deux formations. La Tunisie est déjà qualifiée avant même ce tournoi, à la faveur de son classement mondial. Lors du tournoi final, l'Algérie évoluera dans le groupe A aux côtés du Cameroun, du Nigeria, du Tchad, du Rwanda ou du Kenya. La poule B sera composée de l'Egypte, du Botswana, du Cap-Vert, et de la Zambie ou du Zimbabwe. Le groupe C, est composé de la Tunisie du Sénégal, de la RD Congo, des Seychelles et du Niger.

A l'issue du tournoi final prévu en janvier et février 2014, le premier de chaque poule est qualifié au Mondial 2014 en Pologne (3-21 septembre), le continent africain étant représenté par trois pays seulement.

APS

MONDIAL 2014 DE FOOTBALL

Islam Slimani, 5^e meilleur buteur des qualifications (5 buts)

L'attaquant international algérien du Sporting Lisbonne (div 1 portugaise de football), Islam Slimani, a terminé à la 5^e place au classement des meilleurs buteurs des éliminatoires (zone Afrique) de la Coupe du monde 2014 au Brésil, avec 5 buts, selon le classement de la Fédération internationale de football (FIFA). Le joueur algérien, avec 472 minutes jouées en sept matchs, a inscrit le même nombre de buts que le Sud-africain, Bernard Parker, l'Equato-guinéen Juvenal, le Sénégalais Pape Cissé, et l'ivoirien Salomon Kalou. L'autre attaquant algérien, Hilal Soudani (Dinamo Zagreb/Croatie), a marqué 3 buts, avec son compatriote et coéquipier, Sofiane Feghouli (FC Valence/Espagne). Saphir Taïder (Inter Milan/Italie) a marqué deux buts, alors que le défenseur de Le-khouiya (Qatar), Madjid Bougherra, a inscrit un seul, face au Burkina Faso, celui qui a permis à l'Algérie de composer son billet pour la Coupe du monde 2014 (12 juin-13 juillet). Le défenseur Carl Medjani (Olympiakos Le Pirée/Grecce) et l'attaquant Nabil Ghilas (FC Porto/Portugal), ont également inscrit un but chacun.

LIGUE 1 (12^e J) : USMH -JSK

Un sérieux test pour les Canaris à El Harrach

Ferrah Menad

Les Kabyles qui ont repris le service lundi dernier, ont bien préparé le rendez-vous de cet après-midi, qui les opposera au Jaune et Noir de l'USMH. Les coéquipier d'Ahmed Messadja, ont travaillé d'arrache-pied ces derniers jours, et ce, pour uniquement aborder ce match, sous de bons auspices, et avec une concentration totale.

Cette empoignade sera certainement très difficile, et ne manquera pas d'attirer un nombreux public. Les protégés d'Ait Djoudi, se déplaceront aujourd'hui, à la vegerie pour découdre l'USM El Harrach, , et tenteront de faire de leur mieux, pour empêcher les trois points qui seront mis en jeu, le groupe est fin prêt et affiche une éblouissante forme pour ce rendez-vous, et confirmera sa bonne santé. Les derniers bons résultats décroché à face au RCA et CABBA sur le score d'un but et deux buts à Zéro, a redonné confiance aux joueurs kabyles, qui sont désormais libérés sur le plan psychologique lors de ce deux match. Les Yesli, Asselah, Ebossée et consorts sont tous animés d'une volonté d'acier et comptent continuer sur cette dynamique. L'état d'esprit qui anime le groupe, prouve si bien, que ce dernier n'attend que



cette rencontre qui va l'opposer à son adversaire, pour confirmer le dernier résultat positif et signer le grand retour de la JSK. Certes, la mission des Kabyles s'annonce d'ores et déjà ardue, mais, vu la confiance qu'affiche ces derniers, une victoire reste réalisable et surtout dans leurs cordes. Le staff technique kabyle fera le nécessaire, pour pouvoir composer un meilleur onze, lequel aura la mission, de ne pas rater ce match, et rendre le sourire au finish à son large public.

Le groupe est presque au complet

Mis à part Belkhadar absent pour Blessures, qui ne seront pas présents, aujourd'hui, le groupe est presque au complet avec le retour de quelques éléments. Il est certain, que Ait Djoudi présentera un ensemble, résolument porté vers l'offensive, cet après-midi, et il n'est pas question de jouer les gagne-petit, alors qu'il est impératif, de remporter les points nécessaires pour rester toujours en tête du classement.

Kamel Yesli : «on sortira le grand jeu face à l'USMH »

Pour le milieu de terrain des Vert et Jaune, Kamel Yesli, la rencontre de cet après-midi est très importante pour son équipe. Il estime que la victoire est impérative afin de continuer la suite du parcours dans de bonnes conditions.

Comment est l'état d'esprit du groupe, à quelques heures seulement de la rencontre qui vous opposera à l'USMH ?

L'équipe a préparé ce match dans de très bonnes conditions. On s'est remis au travail et nous sommes animés d'une grande volonté pour remporter ce match et ajouter ainsi trois points à notre actif. C'est un match très important pour nous, et on fera tout pour glaner les trois points de la rencontre et confirmer notre bonne santé.

Et comment se présente pour vous cette rencontre ?

C'est un match qui sera très disputé entre deux équipes qui affichent une bonne santé. L'USMH qui chercher un bon résultat et confirmer sa dernière victoire face au MCA. Pour ce qui nous concerne, on n'a pas d'autre choix que de remporter les trois points de la victoire, nous sommes déterminés à tout faire pour gagner cette rencontre, ce qui nous fera beaucoup de bien.

Et comment voyez-vous la suite du parcours ?

Le championnat est encore long et on ne doit pas baisser les bras. Avec le travail, je suis convaincu qu'on pourra faire mal prochainement. L'équipe commence à retrouver son meilleur niveau, et avec du boulot, j'espère qu'on réalisera notre objectif à la fin de la saison.

Un mot pour vos supporters qui commencent à rêver du titre ?

C'est leur droit le plus absolu de demander de bons résultats, car la JSK est habituée à jouer pour les titres. Cependant, la balle est dans notre camp afin de réaliser les meilleurs résultats possibles et leur procurer de la joie. Je leur demande tout simplement de venir nous soutenir ; pour notre part, je leur promets qu'on ne va pas lésiner sur les efforts pour les satisfaire.

Entretien réalisé par : F. M.

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE BÉJAÏA
DAÏRA D'EL-KSEUR
COMMUNE D'EL-KSEUR

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHÉ

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n° 10/236 du 07 octobre 2010 modifié et complété par le décret présidentiel, portant réglementation des marchés publics, le Président de l'Assemblée Populaire Communale d'El-Kseur informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'avis d'appel d'offres n° 541956/2013 relatif à «Réalisation d'un groupe scolaire type C+10 logements d'astreinte à El-Kseur» publié et paru dans le quotidien national DK NEWS en date du 19 septembre 2013 et El-Ithhad en date du 19 septembre 2013, qu'à l'issue de l'analyse et l'évaluation technique et financière des offres, le marché est attribué provisoirement à l'entreprise suivante :

N° Pli	Entreprise	Montant en TTC	Délai	Note	Critère de choix
01	ETB/TCE TPH TOUATI Smaïl commune d'El-Kseur	40 972 160.33	18 Mois	33 points	Offre unique

Tout soumissionnaire qui conteste ce choix peut introduire un recours auprès de la commission communale des marchés publics dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux, et cela, conformément à l'article 114 du décret présidentiel n°10/236 du 07 octobre 2010 modifié et complété, portant réglementation des marchés publics.

Conformément à l'article 125 du décret présidentiel n°10/236 du 07 Octobre 2010, modifié et complété, les autres soumissionnaires intéressés à prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres technique et financière sont invités à se rapprocher du bureau des marchés publics dans un délai de **trois (03) jours** à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire de ce présent avis.

DK NEWS

Anep : 551 061 du 23/11/2013

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE
WILAYA DE AIN-DEFLA
DIRECTION DU LOGEMENT ET DES EQUIPEMENTS PUBLICS
(N.I.F) 099944019061117

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DE MARCHE MODIFICATIF

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel N° 10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifier et complété, la direction du logement et des équipements publics de la wilaya de Ain-defla informe les entreprises ayant soumissionnées à l'avis d'appel d'offres national restreint N°23/2012 relatif à la REALISATION D'UN TRIBUNAL A AIN DEFLA

EN 05 LOTS paru dans :

► En langue national * (اللغة الوطنية) * en date du 04/11/2012.

► En langue étrangère * DK NEWS* en date du 04/11/2012.

► Et au Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (B.O.M.O.P)

Après analyse technico-financière des offres, le projet est attribué provisoirement à :

Désignation du lot	Entreprise N.I.F	Montant en DA et TTC	Délai	Note Technique	Observation
LOT N° 05 : RESEAUX SPECIFIQUES	SARL ETIA NIF: 000416189034245	23 970 407,76	(04) Mois	32.00	Offre moins disante pré qualifiée techniquement

le soumissionnaire qui conteste le choix opéré par le service contractant dans le cadre du présent avis d'appel d'offres, peut introduire un recours dans les dix (10) jours à compter de la première publication de l'avis d'attribution provisoire du marché, dans le Bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP) ou la presse, auprès de la commission des marchés de la wilaya de Ain Defla. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.

les soumissionnaires, qui sont intéressés, peuvent se rapprocher du service des équipements publics, au plus tard trois (3) jours à compter du premier jour de la publication de l'attribution provisoire du marché, pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières.

DK NEWS

Anep : 551 042 du 23/11/2013

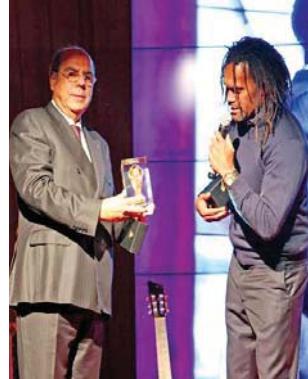
DANS LE CADRE DE LA TOURNÉE MONDIALE DE LA FIFA EN PARTENARIAT AVEC COCA COLA

Le trophée de la coupe du monde débarque à Alger

Amel B

Au lendemain de la qualification de l'équipe nationale au Mondial 2014 au Brésil, les Algériens célèbrent un autre événement de marque, l'arrivée, jeudi, du trophée de la coupe du Monde à Alger. Hier vendredi, de nombreux fans ont pu admirer de près, la plus gratifiante des récompenses footbaliques, au niveau du chapiteau de l'hôtel Hilton, à Alger. Les amateurs du ballon rond ont pu réaliser leur rêve, s'approcher du prestigieux trophée en or massif que le vainqueur de la coupe du Monde 2014 brandira à Rio l'an prochain et prendre des photos-souvenirs. La plus haute distinction mondiale de football est accompagnée par l'ancien international français et ambassadeur de la Fédération internationale de football (Fifa), Christian Karembeu. Lors d'une conférence de presse, animée jeudi, à l'hôtel Hilton, aux côtés de Wahib Benissa, DG de Coca-Cola Algérie et Moncef Othmani, Président du conseil d'administration de Fruital Algérie, Christian Karembeu a exprimé sa joie de voir que l'arrivée de ce

trophée en Algérie coïncide avec la qualification des Verts au Mondial. Une joie partagée par les conférenciers qui ont souligné que cette tournée est l'occasion de partager la passion des fans du monde entier pour le football et offre aux Algériens l'opportunité de vivre deux jours de fête dans une ambiance brésilienne. C'est la 2^e fois, depuis 2009, date de la dernière qualification de l'Algérie au Mondial en Afrique du Sud, que le prestigieux trophée, fait escale en Algérie. Il mesure 36,8 centimètres de haut, pèse 6,175 kilogrammes et est en or 18 carats. Deux couronnes de malachite, pierre semi-précieuse, sont incrustées dans sa base, laquelle porte aussi les noms et années de chaque pays champion du monde depuis 1974. Dans le cadre de cette exceptionnelle tournée promotionnelle organisée par Coca-Cola et la Fifa, le célèbre trophée a illuminé Alger, pendant deux jours (jeudi et vendredi). Il va silloner 89 pays au sein de 6 confédérations Fifa, en neuf mois. C'est la troisième fois que Coca-Cola et la Fifa joignent leurs efforts pour parcourir le monde entier avec le Trophy Tour, ayant démarré en 2006 puis suivi en 2010. Au cours de



cette tournée parcourant près 150 000 km, l'emblématique trophée de la Coupe du Monde de la Fifa va donner à plus d'un million de personnes dans le monde la chance d'accueillir et d'admirer la récompense ultime du monde footballistique dans leurs communautés. Le Fifa World Cup Trophy Tour de Coca-Cola est l'événement le plus participatif et le plus complet jamais organisé, invitant les férus de

football du monde entier à s'approcher de près au même trophée présenté par la Fifa au pays vainqueur de la Coupe du Monde de la Fifa. Le parcours comprendra la toute première tournée panaméricaine, avec des événements dans 39 pays et traversant le pays organisateur, le Brésil. La tournée rendra visite à 50 nouveaux pays qui n'ont jamais eu l'opportunité d'accueillir le trophée auparavant.

12^e JOURNÉE DE LA LIGUE 1

L'ES Sétif et la JS Kabylie en alerte !

S. Ben

Les co-leaders du championnat de ligue 1, la JS Kabylie et l'ES Sétif, sont en alerte maximale avant d'aborder cette 12^e journée du Championnat d'Algérie de ligue 1 puisqu'ils devront, chacun de son côté, effectuer un périlleux déplacement, respectivement à Bordj Bou Arreridj et El Harrach pour défendre leur position de co-leader. Le moindre faux pas pourrait leur coûter donc leur poste de leader notamment par leur dauphin, le CS Constantine qui reçoit à domicile une équipe de la JSMB en pleine crise.

Pour le coach ait Djoudi, la JSK « doit enchaîner les bons résultats à l'extérieur pour rester en haut du tableau ». Et cette simple déclaration démasque l'ambiance qui règne au sein des Canaris avant d'affronter cette coriace équipe de l'USM El Harrach dans son antre. Et justement c'est pourquoi, Hamister, l'homme clé de l'USM déclare que « Nous devons tirer profit de l'avantage du terrain pour battre la JSK », les deux formations sont donc prêtes à tenter une victoire et nul doute que ce match drainera la grande foule. A Bordj Bou Arreridj, c'est l'effervescence avec ce derby entre l'équipe locale, le CABBA et son voisin, l'ES Sétif.

Et la prudence est de mise chez les setifiens puisque leur coach Lang estime et surtout avertit ses joueurs en

déclarant, entre autres qu'il faut faire « attention ! Le CABBA est une bonne équipe ». Quant au buteur Bordji, Djerrar, il estime que « Je renouerai avec les buts », ce qui lance déjà ce derby où, comme de coutume, nul n'oseraient émettre le moindre pronostic pour les deux formations dont le but est diamétralement opposé. Sétif veut gagner pour rester leader alors que le CABBA veut également gagner mais pour s'extirper de la zone rouge où elle occupe la première place des relégables. A Constantine et après que le CSC a enregistré sa première défaite de la saison, lors du dernier match, les joueurs du coach Garzitto ne sont pas près à céder le moindre point et surtout chez eux où ils attendent avec impatience cette équipe de la JSMB qui n'arrive toujours pas à retrouver ses marques.

Le RC Arbaâ qui reste sur une victoire retentissante justement contre le CSC effectuera un déplacement difficile à El Eulma. Le MCEE qui, doucement mais sûrement, enregistre de bons résultats veut bien profiter du terrain et du public pour gagner ce match devant une surprenante formation qui vient juste d'accéder cette saison.

Pour JS Saoura, elle recevra une coriace équipe de l'ASO Chlef, mais veut bien saisir cette opportunité à domicile pour se racheter auprès de son public pour effacer sa dernière sortie ratée face à l'ES Sétif (1-0).

Le MC Alger battu à domicile par l'USM Harrach,

n'aura d'autre alternative que de réagir, lors de son déplacement à Bejaia pour y affronter le Mouloudia locale.

Or, il se trouve le MOB, commence à retrouver ses automatismes après les derniers bons résultats et surtout depuis l'arrivée du coach Abdellak Amrani. Cette explication entre mouloudéens est vraiment à suivre rien que pour le beau jeu des deux formations. D'autant que le MCA cherche le déclic avec son nouveau coach Bouali.

En bas de tableau, le CRB Ain Fakroun devra fournir beaucoup d'efforts en recevant la coriace équipe du MCO qui joue mieux en déplacement. D'ailleurs les Oranais auront l'opportunité et l'avantage de jouer sans la présence des fans de l'équipe locale... Enfin, le derby algérois entre l'USM Alger et le CR Béïlouïdad se déroulait hier au moment où on mettait sous presse.

Programme :

Aujourd'hui à 15 heures :

Harrach-JS Kabylie

CRB Ain Fakroun-MC Oran (Huis clos)

JS Saoura-ASO Chlef (Huis clos)

à 16 heures :

CS Constantine-JSM Béjaïa

à 17h45 :

CABB Arreridj-ES Sétif

à 18 heures :

MCE Eulma-RC Arbaâ

MO Béjaïa-MC Alger

Publicité

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

**MINISTÈRE DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION
DIRECTION DE L'URBANISME ET DE LA CONSTRUCTION
WILAYA DE M'SILA**

AVIS CORRECTION D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 49 du décret présidentiel n°10-236 du 07/10/2010 portant réglementation des marchés publics modifié et complété, la Direction de l'urbanisme et de la construction de la wilaya de M'sila annonce la rectification de l'avis d'attribution provisoire paru dans les quotidiens nationaux suivant :

* En arabe : *Elmiloche elyawmi du 12/11/2013*

* En français : *DK News du 12/11/2013*

Relatif à l'opération de la réalisation des réseaux primaires et secondaires, qu'il y a une faute de nomination de titre du projet pour lot 01 et la nomination correcte selon qui se trouve au tableau suivant et les autres lots sans changement.

N°	Entreprise retenue	Projet/Ilot	Délai	N° FISCAL	Montant (DA)	Note	Observation
		Projet : réalisation réseaux primaires et secondaires POS n° 01 Commune de M'sila 2 ^e tranche					
347	DILMI AÏSSA	Lot n°01 : éclairage public	4 mois	198128090004928	22 587 700,00	83,00	Moins disant

OBSERVATION :

Les soumissionnaires qui contestent ce choix peuvent introduire un recours auprès comité des marchés publics de la wilaya de M'sila dans un délai de **dix (10) jours** à compter de la première parution du présent avis, conformément à l'article 114 du décret présidentiel n°10/236 du 07/10/2010.

VIDAL

«Je vais rester à la Juventus»

Arrivé en 2011 en provenance de la Bundesliga, Arturo Vidal se plaît à la Juventus et ne compte pas la quitter de sitôt. Le milieu de terrain chilien de la Juventus, Arturo Vidal est supervisé de toute part à travers l'Europe. Courtisé notamment par le PSG et le Real Madrid lors du mercato estival, l'indiscutables milieu de la Vieille Dame a affirmé qu'il souhaitait poursuivre l'aventure en Italie avec les Bianconeri.

«GAGNER ENCORE BEAUCOUP DE TROPHÉES»

Sous contrat avec le Juventus jusqu'en 2016, Arturo Vidal n'a pas l'air d'entrevoir son avenir ailleurs que dans son club actuel avec lequel il a été champion d'Italie en 2012 et 2013. « Je me sens bien à Turin, ma famille est heureuse ici. Je vais rester à la Juventus car je sens que je peux encore gagner beaucoup de trophées avec cette équipe », a confié Arturo Vidal dans le Corriere dello Sport en Italie.

Pogba valorisé à 60 millions



Courtisé par Manchester United, Arsenal ou encore Manchester City, Paul Pogba ne manque pas de prétendants, si bien que sa cote est en constante progression sur le marché des transferts. Aussi la Juventus entend-elle verrouiller sa pépite française, dont elle souhaite prolonger un contrat qui court jusqu'en juin 2016. Selon Tuttosport, les dirigeants bianconeri aimeraient du reste inclure une clause libératoire chiffrée à 60 millions d'euros pour dissuader les assaillants potentiels.



EN ATTENTE DU NOUVEAU CONTRAT

Le Chilien n'a donc pas l'intention de quitter le Piémont. Pourtant son avenir à la Juventus n'est encore pas scellé. La Juventus prévoit de lui proposer un nouveau contrat jusqu'en 2017 avec un salaire annuel de 4,5 millions d'euros plus 5,5 millions avec les bonus additionnels nationales. De quoi se montrer à quelques mois de la coupe du Monde... Paris semble donc vouloir de nouveau marquer le prochain marché des transferts hivernal avec un nouvelle recrue estimée à pas moins de 48 millions d'euros.

Pirlo de retour au Milan AC ?



Alors que l'avenir d'Andrea Pirlo à la Juventus est plus qu'incertain, son ancien club pourrait bien sauter sur l'occasion pour faire revenir la star. Âgé de 34 ans, Andrea Pirlo a bien conscience d'avoir l'essentiel de sa carrière derrière lui. Mais sa qualité technique très au-dessus de la moyenne et son influence sur le jeu de la Juventus Turin ont fait de lui la pierre angulaire des récents succès de l'équipe entraînée par Antonio Conte. Arrivant en fin de contrat à l'issue de cette saison, l'international italien ne sait pourtant toujours pas de quoi son avenir sera fait.

Le successeur de Buffon en ligne de mire ?

La Juventus de Turin suivrait notamment les prestations de Tim Krul (25 ans), le gardien de but de Newcastle. Sous contrat jusqu'en juin 2017 avec les Magpies, l'international néerlandais figurera sur les tablettes de la Vieille Dame comme le rapporte TuttoMercatoWeb. Le gardien néerlandais est aussi suivi par une autre formation. La presse allemande a aussi évoqué un intérêt du Borussia Mönchengladbach en Bundesliga pour le portier de Newcastle. Le nom de Joe Hart en provenance de Manchester City a également été évoqué du côté de la Série A et de la Juve selon la presse britannique.

RIBÉRY absent face à Dortmund pour «une côte cassée»

L'international français du Bayern Munich, Franck Ribéry, ne sera pas présent aux côtés de ses coéquipiers pour le match face au Borussia Dortmund samedi à 18h30. En effet, le match France - Ukraine, en barrage pour la Coupe du Monde au Brésil, a laissé des traces au milieu bavarois, blessé à une côte. D'après un communiqué de son club, Franck Ribéry sera absent face au Borussia à cause de cette «côte cassée».

En plus de la 13e journée de Bundesliga, l'ancien joueur de l'Olympique de Marseille reste aussi incertain pour le match de Ligue des Champions contre le CSKA.



OL/MANCHESTER UNITED/JUVENTUS TURIN : Griezmann intransférable ?

Révélation puis confirmation en Liga en l'espace de deux saisons, Antoine Griezmann voit sa côte monter sur le Vieux Continent. Cependant, la Real Sociedad ne compte pas s'en séparer à court ou moyen terme...

Comme nous vous le révélions dans *Le 10 Sport* fin avril, Antoine Griezmann intéressait fortement l'OL malgré des difficultés économiques pour boucler le dossier. Révélation en Liga la saison dernière, le Français ne finit d'ailleurs plus de confirmer sous les couleurs de la Real Sociedad. A tel point que Manchester United et la Juventus Turin auraient coché son nom en vue des prochains mercatos hivernaux et estivaux...



